



# RAPPORT

À L'ACTIONNAIRE

Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2025

**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



# SOMMAIRE

	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	04
	FAITS MARQUANTS	06
	RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	10
	RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40
	RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	112
	PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE <i>-ORDINAIRE &amp; EXTRAORDINAIRE-</i>	156



**ORDRE DU JOUR**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;
2. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
3. Affectation du bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
6. Constatation de la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
7. Quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
9. Questions diverses ;
10. Pouvoirs en vue des formalités légales.

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

1. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ;
2. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
3. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, relatif à l'utilisation des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2024 ;
4. Pouvoirs en vue des formalités légales.

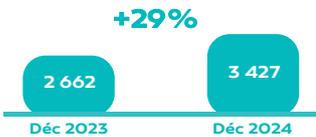


# FAITS MARQUANTS

## UNE DYNAMIQUE CONFIRMÉE DES PERFORMANCES EN 2024

### ACTIVITÉ CONSOLIDÉE -MDH-

#### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



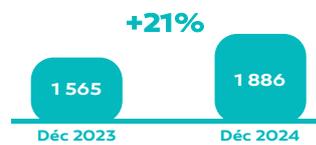
Progression très significative du **Résultat Net Part du Groupe** de BANK OF AFRICA de **+29%** à **3,4 milliards** de dirhams.

#### PRODUIT NET BANCAIRE



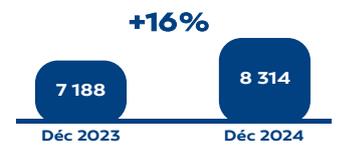
Hausse du **Produit Net Bancaire** consolidé de **+10%** atteignant **18,7 milliards** de dirhams à fin décembre 2024.

#### RÉSULTAT NET



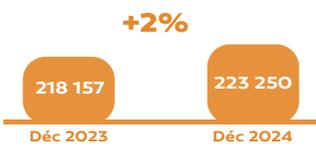
Augmentation exceptionnelle du **Résultat Net de la Banque** de **+21%** à **1,9 milliard** de dirhams au titre de l'exercice 2024.

#### PRODUIT NET BANCAIRE



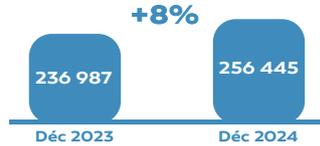
Croissance solide du **Produit Net Bancaire** de la Banque au Maroc de **+16%** à **8,3 milliards** de dirhams.

#### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-



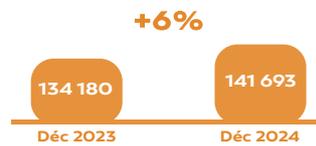
Evolution des crédits à la clientèle consolidés -Hors Resales- de **+2%** à **223 milliards** de dirhams à fin décembre 2024.

#### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-



Croissance des dépôts -Hors Repos- de **+8%** à **256 milliards** de dirhams à fin 2024.

#### CRÉDITS À LA CLIENTÈLE -Hors Resales-



Développement des crédits à la clientèle -Hors Resales- de **+6%** à **142 milliards** de dirhams à fin décembre 2024.

#### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE -Hors Repos-



Progression des dépôts -Hors Repos- de **+8%** à **159 milliards** de dirhams à fin 2024.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA a salué la mobilisation de son Management et du Capital Humain qui œuvrent, sous l'égide du Président Benjelloun, à placer durablement le Groupe Panafricain dans une trajectoire solide de croissance et de développement à travers l'ensemble de ses géographies d'implantation. Le Conseil remercie l'ensemble de ses actionnaires, clients et parties prenantes pour leur confiance.

## UNE CROISSANCE SUBSTANTIELLE DES PERFORMANCES FINANCIÈRES

### LE GROUPE

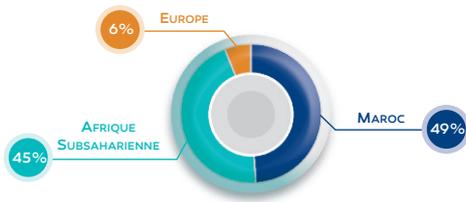
Progression du PNB consolidé de +10% tirée par une croissance du *Core Business* (+6% pour la **marge d'intérêt**, +4% pour la **marge sur commissions**) et, une augmentation significative **des activités de marché au Maroc**.

**Nette amélioration du coefficient d'exploitation consolidé en 2024 à 46% vs 52% à fin décembre 2023** et ce, grâce à une baisse des charges du Groupe de -1% combinée à la croissance du PNB.

**Forte progression du RBE de +23%** s'établissant à 10 milliards de dirhams à fin décembre 2024.

**Coût du risque consolidé en hausse de +15%** s'élevant à **3,2 milliards de dirhams** contre 2,7 milliards de dirhams l'année précédente.

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE A FIN DÉCEMBRE 2024 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



**Croissance soutenue du Résultat Net Part du Groupe de +29%** s'établissant à 3,4 milliards de dirhams contre 2,7 milliards de dirhams en 2023, franchissant pour la 1<sup>ère</sup> fois la barre des 3 milliards et ce, sous l'élan positif de l'ensemble des filières.

**Evolution du Total Bilan consolidé de +9%**, tirée aussi bien par l'activité au Maroc qu'à l'international.

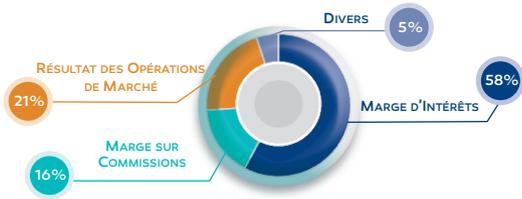
**Renforcement des Capitaux Propres Part du Groupe de +9%** s'établissant à 29,1 milliards de dirhams à fin décembre 2024.

Consolidation de l'assise financière en 2024 par la **levée d'un montant de 1 milliard de dirhams** avec l'émission d'un **emprunt obligataire subordonné par mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons**.

### AU MAROC

Forte hausse de +16% du PNB de la Banque à 8,3 milliards de dirhams tirée par l'ensemble des **lignes de métiers qui augmentent de +9%** pour la **marge sur commissions** et de +6% pour la **marge d'intérêts** outre une croissance importante du résultat des activités de marché.

### PRODUIT NET BANCAIRE A FIN DÉCEMBRE 2024 PAR LIGNE DE MÉTIER



Consolidation des mesures d'efficacité opérationnelle avec une **progression contenue des charges générales d'exploitation de +2%**, dans un contexte inflationniste et d'investissement IT améliorant ainsi le coefficient d'exploitation à 45% à fin 2024 contre 51% en 2023.

**Progression significative du Résultat Brut d'Exploitation de +32%** s'effectuant à 4,7 milliards de dirhams.

**Hausse substantielle de +21%** du Résultat Net de la Banque à 1,9 milliard de dirhams.

**Dynamique commerciale favorable** qu'illustre l'augmentation des crédits clientèle de +6% à 142 milliards de dirhams, notamment les crédits à l'équipement qui marquent une croissance de +33%, soutenue par la progression des financements accordés aux entreprises.

Mobilisation réussie pour la collecte des ressources, comme en témoigne la hausse des **dépôts de la clientèle de +8%** soutenue notamment par l'évolution des **dépôts non rémunérés de +10%**, à savoir les comptes chèques, stimulés en partie par les dépôts additionnels issus de l'amnistie fiscale.

**Gain en parts de marché des crédits à la clientèle de 24 points de base** atteignant 12,72% à fin décembre 2024 contre 12,48% à fin 2023.

**Effort réaffirmé d'assainissement du portefeuille de créances**, renforçant le **taux de couverture** de la Banque à **64,1% à fin 2024** contre 62,2% à fin 2023 et 60% en 2022 et ce, grâce à un doublement des dotations aux provisions passant de 1,2 milliard de dirhams en 2022 à 2,2 milliards de dirhams à fin décembre 2024.

## EN AFRIQUE

Evolution du **Produit Net Bancaire de +3%** à 781 millions d'euros, porté par la hausse de +3% de la marge d'intérêt et préservation des commissions dans un contexte marqué par la hausse des encours des crédits de +3%.

**Hausse maîtrisée des charges générales d'exploitation de +3%** induisant une **amélioration du coefficient d'exploitation à 48%** en 2024 contre 49% en 2023.

Progression de **+4% du Résultat Brut d'Exploitation** atteignant **403 millions d'euros** au titre de l'exercice 2024.

**Coût du risque en baisse de -37%** s'établissant **43 millions d'euros** à fin décembre 2024 contre 68 millions d'euros en 2023.

Progression de **+12% du Résultat Net Part du Groupe** de BOA Holding en 2024 enregistrant un montant historique de 201 millions d'euros contre 180 millions d'euros à fin décembre 2023.

**Croissance significative de +13% des dépôts de la clientèle** de BOA Holding à fin décembre 2024, et **croissance des crédits à la clientèle de +3%** dans un contexte d'incertitude économique dans certains pays.

## ACCÉLÉRATION DIGITALE ET EFFORTS RENOUVÉLÉS AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE

Renforcement de la conquête **clientèle particuliers à travers les canaux digitaux**, portée par une stratégie dédiée à l'acquisition digitale initiée en 2024.

Enrichissement des **fonctionnalités** et optimisation de **l'expérience digitale** de l'application de banque mobile de BANK OF AFRICA, **BMCE Direct**.

**Première banque au niveau national en termes d'opérations transactionnelles émises avec 23,6% de part du marché** sur les opérations transactionnelles émises vers GSIMT. Ces réalisations sont portées par une **offre évolutive adaptée** aux différents besoins des entreprises sur tout le spectre transactionnel avec le **lancement de nouveaux produits** tel qu'**EBICS** ainsi que **l'enrichissement continu des solutions digitales** notamment **Business Online**.

Lancement, en 2024, de la **première plateforme 100% digitale et collaborative de Supply Chain Finance au Maroc « SCF by BOA »** intégrant des fonctionnalités avancées telles que **l'externalisation de la gestion de l'échéancier de paiement des factures**, **l'accès immédiat aux donneurs d'ordre et fournisseurs à un financement compétitif**, **l'optimisation des délais de paiement** et l'amélioration de la visibilité des transactions financières.

Croissance de l'activité **PME avec +23% d'entrées en relation concrétisées** en 2024 et **+46% d'enveloppes accordées** par rapport à 2023.

Dynamisation d'une **offre diversifiée pour soutenir la croissance des PME**, notamment à travers le programme **Cap Access by BOA** visant à renforcer la structure financière des PME par le levier de la dette subordonnée et faciliter ainsi son accès au financement.

Mise en place de **programmes dédiés au secteur du tourisme, Cap Hospitality by BOA** pour contribuer activement à la modernisation de l'offre hôtelière et les offres **« GO Siyaha »** et **« GO Siyaha Croissance verte »** pour accompagner les PME du secteur.

Renforcement de la **proximité avec les opérateurs régionaux** à travers l'organisation de plusieurs tournées à travers le Royaume avec les partenaires pour promouvoir les nouveaux dispositifs.

## CROISSANCE DURABLE ET INCLUSION FINANCIÈRE AU CŒUR DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

**Soumission par BANK OF AFRICA du premier Rapport Climat** par une Banque marocaine à Bank Al-Maghrib, anticipant ainsi les exigences des **normes ISSB et IFRS S2** à travers l'adoption d'une **méthodologie standardisée** - GHG Protocol, PCAF - pour mesurer ses émissions et aligner son **reporting** avec les attentes du régulateur et des investisseurs.

Ambition d'une **réduction de 30% des émissions financées CO<sub>2</sub>** par BANK OF AFRICA **d'ici 2030** et vers une **neutralité carbone à horizon 2050** à travers des plans sectoriels adaptés. Une baisse annuelle de 5% des émissions de CO<sub>2</sub> sur les activités opérationnelles - Scope 1 & 2 - est également visée, grâce à **l'amélioration de l'efficacité énergétique** et à **l'augmentation de l'utilisation des énergies vertes**.

Réalisation du **premier diagnostic structuré des risques climatiques**, révélant qu'environ 30% du portefeuille présente un risque modéré et près de 48% des encours affichent une vulnérabilité faible, témoignant ainsi d'une **diversification du portefeuille** et d'une **exposition maîtrisée**.

Accompagnement par BANK OF AFRICA de la **centrale thermique Al Wahda** en février 2025, dans le cadre d'une structuration financière combinant dette bancaire et recours au marché des capitaux, **marquant un tournant dans le financement des grands projets d'infrastructure du Maroc**. Cette future centrale vise à **accompagner l'intégration massive des énergies renouvelables** et contribuer à la **réduction de l'empreinte carbone du Maroc**.

Soutien de BANK OF AFRICA, à l'initiative de la **Banque Européenne d'Investissement - BEI**, en partenariat avec le **Conseil régional de Souss-Massa, à 25 coopératives locales** à travers le programme **« Grow & Pitch »**, financé par l'Union Européenne, visant à améliorer leur accès aux marchés internationaux.

Conclusion de **nouveaux partenariats stratégiques entre BANK OF AFRICA, Attadamous Micro-Finance et BNP Paribas-BMCI**, mobilisant un financement global de 20 millions de dirhams pour soutenir les activités génératrices de revenus et **renforcer l'autonomisation des micro-entrepreneurs**.

**Partenariat entre BANK OF AFRICA et CHARI Money**, application mobile B2B et établissement de paiement agréé par Bank Al Maghrib, pour **accélérer la digitalisation des commerces de proximité** et accompagner les épiciers marocains à travers des solutions de paiement et de gestion intégrées.

## PARTENARIATS STRATEGIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE AFRICAIN

Renforcement du partenariat entre **BANK OF AFRICA** et la **BERD** avec une nouvelle ligne de crédit de **70 millions d'euros** dans le cadre du programme **GEFF - Green Economy Financing Facility**, destiné à financer les investissements durables des entreprises marocaines. Ce programme vise à **soutenir les projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'économie circulaire**, contribuant ainsi à la transition vers une économie verte.

Accompagnement et certification de plus de **1 200 entrepreneurs** à travers un programme structuré de **formation, mentorat et networking**, animé par les sessions du **Club de l'Entrepreneuriat**. Ces clubs proposent un dispositif d'accompagnement sur mesure, abordant des thématiques clés pour la **réussite des TPE** et renforçant leur capacité à se développer durablement.

Accompagnement des **Cités des Métiers et des Compétences de l'OFPPT** des régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Souss Massa dans le déploiement de leur programme d'incubation et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux.

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en entrepreneuriat touchant **5 000 bénéficiaires** au sein des universités, encourageant la créativité et l'innovation, en particulier dans les métiers de la banque et des services financiers.

Incubation et accompagnement de **40 entrepreneurs** aboutissant à la création de **3 entreprises** à travers les **3 incubateurs Blue Space** Groupe ISCAE et Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Ain Chock, concept innovant destiné aux jeunes porteurs de projets, depuis la conception jusqu'à la création de leurs startups.

Finalisation par **BANK OF AFRICA UK**, en tant qu'unique chef de file, d'une levée de fonds de **300 millions USD** auprès de sept banques indiennes de premier plan pour le compte d'**Africa Finance Corporation - AFC**, visant à attirer de nouveaux capitaux vers l'Afrique et à renforcer le financement des infrastructures.

## PROGRAMMES ET REALISATIONS STRUCTURANTES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conclusion d'un **partenariat stratégique** entre la **Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement** et l'**UNESCO**, visant à **valoriser le patrimoine architectural et culturel du Maroc**, illustré notamment par la co-édition d'une collection d'ouvrages mettant en lumière les trésors du patrimoine marocain.

Obtention de la labélisation « **Eco école** » par **deux nouvelles écoles du Réseau Medersat.com**, portant le total à **40 écoles labellisées**, en partenariat avec la **Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement**.

Renforcement du partenariat entre la **Fondation BMCE Bank** et **ProFuturo**, référence européenne en éducation numérique, à travers l'extension de l'enseignement de la robotique éducative et de l'Intelligence Artificielle à **30 écoles supplémentaires** du Réseau et l'organisation de la première compétition de robotique « **Robotics Medersat.com** ». Ce programme a facilité l'appropriation des outils numériques par **3 000 élèves et 115 enseignants bénéficiaires**.

Déploiement de la **Caravane Bibliotibiss**, tournée itinérante dédiée au numérique, par la **Fondation BMCE Bank**, en partenariat avec l'**Institut Français du Maroc**, dans les provinces du Sud - Laïyoune, Boujdour, Dakhla et Tarfaya, avec **3 543 bénéficiaires** et des formations linguistiques dispensées à **64 enseignants et enseignantes portant les bénéficiaires globaux du programme à 13 843**.

**Clôture avec succès de la 13<sup>ème</sup> cohorte des bacheliers** issus du programme **Medersat.com**, dont **67,4% sont des filles**, atteignant ainsi un **taux de réussite au baccalauréat de 88%**.

### FONDATION BMCE BANK - CHIFFRES CLÉS



## DISTINCTIONS ET CERTIFICATIONS

### BANK OF AFRICA

« **Morocco's Bank of the Year 2024** » décerné par le magazine « **The Banker** » du **Groupe Financial Times**, pour la **10<sup>ème</sup>** fois depuis 2000

Parmi les **trois meilleures banques du Maroc** par les « **Love Brand Awards 2025** », une reconnaissance qui témoigne de la confiance et de l'attachement des clients à la marque.

Quadruple distinction, obtenue en 2024, « **Africa's Best Bank for SMEs** », « **Morocco's Best Bank for SMEs** », « **Morocco's Best Bank for ESG** », et « **Morocco's Best Digital Bank** » au titre de l'exercice 2023 dans le cadre des « **Euromoney Awards for Excellence** ».

Double récompense « **Excellence in Strategic Sustainability Leadership - Africa, 2024** » et « **Outstanding Sustainability Leader in Financial Services - Morocco, 2024** » aux « **Global Frontier Brand Awards 2024** » soulignant son rôle pionnier dans l'intégration des critères ESG et son engagement en faveur d'une finance responsable.

« **Most Admired Moroccan Financial Brand** » à la 5<sup>ème</sup> édition marocaine de **Brand Africa 100 - Morocco's Best Brands** organisée par **Brand Africa 100** et **Integrate Consulting**.

« **Banque Partenaire la Plus Active en 2023** » par la **BERD** dans le cadre du programme « **Trade Facilitation Programme** » dédié à l'aide aux échanges commerciaux.

**Meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier**, décerné par la **Bourse de Casablanca** pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, selon les nouvelles normes internationales de **Reporting** en matière de Développement Durable.

Renouvellement avec succès de la **certification du Système de Management Intégré - SMI**, couvrant l'**ISO 50001** pour l'efficacité énergétique, l'**ISO 14001** pour la gestion environnementale, et l'**ISO 45001** pour la santé et la sécurité au travail, à l'issue d'un audit conjoint mené par **Bureau Veritas** et l'**Institut Marocain de Normalisation - IMANOR**.

Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard**, témoignant des normes élevées pour la **sécurité des systèmes d'information de la Banque** et attestant de sa rigueur en matière de sécurité des données pour les transactions par carte de paiement.

### BMCE Capital

Label « **RSE Engagé - Niveau Exemplaire** » décerné par **AFNOR**, confirmant l'engagement de **BMCE Capital** en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

### BMCE Capital Conseil

**Certification ISO 9001 Version 2015** par **Bureau Veritas Maroc**, témoignant de l'engagement de **BMCE Capital Conseil** envers la qualité et l'amélioration continue de ses services.

### BMCE Capital Gestion

Renouvellement réussi de la **certification internationale ISAE 3402 Type II**, attestant de la solidité du dispositif de contrôle interne et la sécurité de l'environnement de travail de **BMCE Capital Gestion**.

### BANK OF AFRICA Academy

« **Prix de la Formation Continue** » aux **RH Awards 2024**, tenus en marge du « **Salon Master Plus** », soulignant son excellence en matière de gestion des ressources humaines et d'innovation.

Première banque marocaine à obtenir la **certification ISO 21001**, témoignant de son engagement pour l'excellence pédagogique et le développement des compétences.

### Eurafric Information

Certification « **Top Employer 2025** » pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, illustrant son excellence organisationnelle et son engagement envers ses collaborateurs.

**Double certification ISO 50001 du Data Center**, une première en Afrique et au Maroc, délivrée par le **Bureau Veritas** et **IMANOR**, affirmant les engagements du Groupe **BANK OF AFRICA** et sa filiale **Eurafric Information** à adopter des solutions innovantes et durables, conciliant performance et impact environnemental réduit.

Obtention par **AfricTrust**, marque de services de confiance d'Eurafric Information, de l'approbation officielle de la **Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI**, devenant ainsi le **premier Prestataire de Services de Confiance au Maroc**, habilité à délivrer des certificats qualifiés de signature et de cachets électroniques.

### Operation Global Services

Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard**, norme de sécurité internationale garantissant la protection des données des cartes bancaires.

### PROFIL DU GROUPE BANK OF AFRICA

**BANK OF AFRICA** compte parmi les principaux Groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, **BANK OF AFRICA** se présente comme un Groupe bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le **leasing**, le **factoring** et le **crédit à la consommation**, outre la **banque participative**.





**RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**



L'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, sera destinataire de 3 projets de rapports :

- Rapport de Gestion
- Rapport du Conseil relatif à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites
- Rapport du Conseil relatif à l'usage fait des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale Mixte, dans sa forme extraordinaire, en date du 25 juin 2024, pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.



## RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

## RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

### REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Le Groupe affiche au 31 décembre 2024 des performances annuelles remarquables, attribuables aux résultats financiers enregistrés aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Le Résultat Net Part du Groupe -RNPG- s'élève à 3 427MDH contre 2 662MDH en décembre 2023, en hausse de +29%.

Ces performances ont été réalisées dans un contexte de forte progression du Produit Net Bancaire consolidé de +10% à près de 19 MMDH en 2024, tirée par la performance du Maroc qui voit son PNB augmenter de +16% en 2024, grâce à une hausse des commissions de +9% et de de la marge d'intérêts de +6% ainsi qu'une celle plus affirmée des revenus des activités de marché aussi bien sur l'activité obligataire que sur l'activité du change.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une baisse de 1%. Le coefficient d'exploitation consolidé, quant à lui, s'améliore, passant de 51,9% l'année dernière à 46,4% cette baisse des charges générales d'exploitation.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 10 MMDH, en hausse de +23% par rapport à 2023.

Le coût du risque s'élève à 3,2 MMDH contre 2,8 MMDH l'année dernière, en progression de +15%, intégrant notamment des provisions additionnelles en IFRS de près de +250MDH affectées au portefeuille global en titres souverains, suite principalement à la dégradation du rating du Kenya à CCC.

La Banque au Maroc affiche un résultat net, en hausse de +21% à 1,9 MMDH en social, en avance par rapport au plan fixé initialement à 1,65 MMDH. Cette performance tient compte d'un effort d'assainissement considérable du portefeuille d'engagement avec un niveau de provisions historique à 2,2 MMDH en un an.

BOA Afrique réalise un RNPG de 201 M€ (2,16 MMDH), en croissance de +12% en ligne avec le budget initial.

Concernant les agrégats bilanciers, le Total Bilan consolidé s'élève à 423 MMDH en 2024, en progression de +9% par rapport à l'année dernière, une évolution tirée à la fois par BoA Afrique et BoA Maroc de +10%.

L'encours des crédits consolidés bruts ressort à 223 MMDH en 2024, en hausse de +2% par rapport à 2023.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de +8%, s'établissant à 256 milliards de dirhams contre 237 MMDH en 2023.

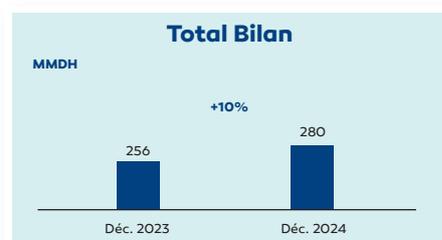
Cette évolution est tirée par la hausse des dépôts non rémunérés au Maroc de +10% en 2024, avec une optimisation de la structure des dépôts en faveur des ressources non rémunérées, ainsi que par celle exceptionnelle des dépôts au niveau de BoA Afrique de +13% par rapport à 2023.

Les capitaux propres part du Groupe atteignent 29,1 MMDH, en croissance également de +9%.

Sur le plan du renforcement des Fonds Propres, l'année 2024 a été marquée par la levée d'un montant global de 1 MMDH en AT1 au premier semestre 2024, portant l'encours global à 4,5 MMDH, parallèlement à la tombée de 1 MMDH en AT2 au cours du troisième trimestre 2024.

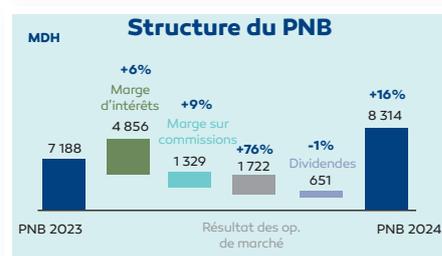
## RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

En 2024, le Total Bilan de la banque s'établit à 280 MMDH, en hausse de +10% par rapport à fin décembre 2023.

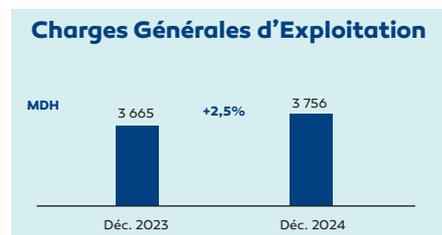


Le Produit Net Bancaire (PNB) enregistre une progression de près de +16%, portée par :

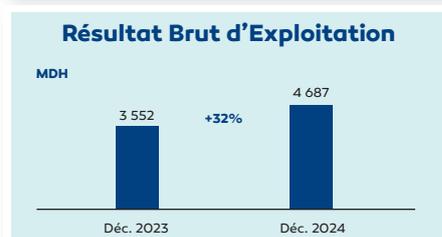
- Le dynamisme du Core Business : (i) progression de la marge d'intérêts globale de +6%, soutenue par l'augmentation des encours de crédits (+6%) et la croissance des dépôts à vue non rémunérés (+10%) (ii) hausse des commissions de +9%
- La très forte hausse des revenus des activités de marché (+76%).



En 2024, les Charges Générales d'Exploitation totalisent 3 756 MDH, en hausse maîtrisée de +2,5% dans un contexte marqué par des investissements IT importants. Le coefficient d'exploitation ressort en nette amélioration de près de 6% pour se situer à 45% à fin 2024, contre 51% en 2023.

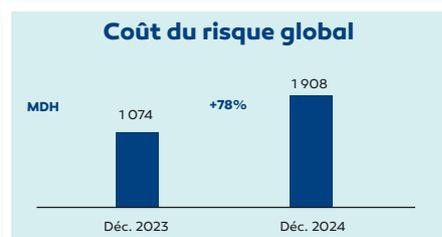


Le RBE enregistre, pour sa part, une forte progression de +32%, atteignant 4 687 MDH, en lien avec l'évolution importante du PNB et la maîtrise des charges.

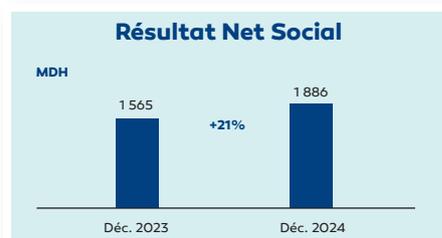


À fin 2024, le Coût du Risque Global s'établit à 1 908 MDH, en forte croissance par rapport à 2023. Cette évolution résulte de deux dynamiques complémentaires :

- Une augmentation des dotations brutes (yc PRG) de +57%, atteignant 2 177 MDH à fin 2024,
- Une hausse des reprises, de +5%, à 358 MDH.



Le coût du risque en % par rapport aux encours crédits ressort à 1,3 % contre 0,8% à fin 2023.



Le Résultat Net social de la Banque affiche une solide croissance de +21%, atteignant 1 886 MDH contre 1 565 MDH à fin 2023.

## ELEMENTS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU MAROC

### • Ressources de la Banque

Les ressources de la Banque enregistrent une progression de +7,5%, atteignant 168 MMDH à fin décembre 2024. Cette croissance est principalement portée par la hausse des dépôts non rémunérés, en particulier les comptes chèques, stimulés en partie par les dépôts additionnels issus de l'amnistie fiscale.



La part de marché des ressources s'établit à 12,46% à fin décembre 2024, contre 12,64% à fin décembre 2023.

Concernant la structure des dépôts de la clientèle, la proportion des dépôts non rémunérés continue de progresser, atteignant 75% des dépôts à fin décembre 2024, contre 73% à la même période en 2023.

À fin 2024, les comptes non rémunérés atteignent 119,8 MMDH, enregistrant une croissance de +10,4% par rapport à décembre 2023. Cette hausse est principalement soutenue par (i) une augmentation des encours des comptes chèques de +10% (+7MMDH), à 79 MMDH à fin 2024, et (ii) une progression des encours des comptes courants de +12,3% (+3,8 MMDH) sur l'année. La part de marché s'établit à 12,61% à fin 2024.



Les comptes sur carnets s'inscrivent en légère baisse de -0,6% à 27,7 MMDH à fin 2024. La part de marché des comptes sur carnet marque un repli de -0,48%, passant de 15,29% à fin décembre 2023 à 14,80% à fin décembre 2024.



Les dépôts à terme affichent une hausse de +2,5% pour ressortir à un niveau de 12 MMDH à fin 2024 contre 11,6 MMDH à fin 2023. La part de marché des dépôts à terme s'établit à 9,09% à fin décembre 2024 contre 9,40% à fin décembre 2023.



### • Créances sur la clientèle

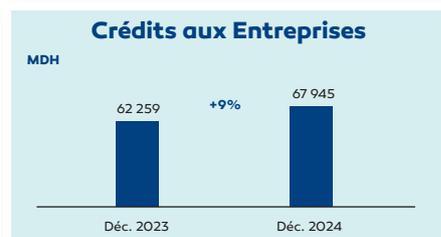
À fin décembre 2024, les crédits à l'économie atteignent 142 MMDH, en hausse de +6% par rapport à fin décembre 2023 (134 MMDH), portés notamment par les crédits à l'équipement qui marque une croissance de +33%. Cette dynamique est principalement soutenue par la progression des financements accordés aux entreprises.



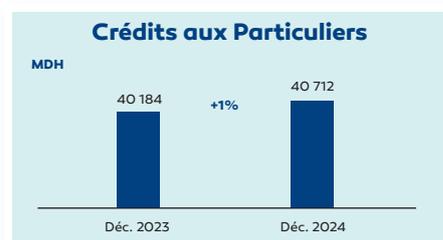
La part de marché des crédits s'apprécie de +0,24p%, passant de 12,48% à fin décembre 2023 à 12,72% à fin décembre 2024.



Les crédits aux entreprises affichent une croissance de +9%, à près de 68 MMDH à fin décembre 2024, en raison principalement de la bonne tenue des crédits à l'équipement (+33,5%). La part de marché des crédits aux entreprises se maintient au même niveau qu'en 2023 soit 11,34%.

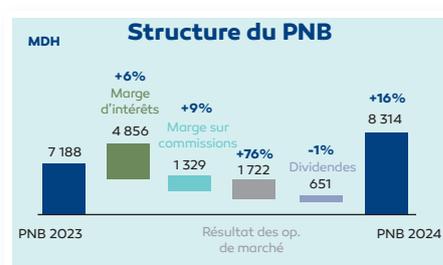


Les crédits aux particuliers s'inscrivent en hausse de +1%, à près de 41 MMDH à fin décembre 2024. Cette progression est le résultat de l'augmentation des crédits à la consommation de +4,6% et de l'évolution des crédits immobiliers aux particuliers de +0,5%. La part de marché des crédits aux particuliers enregistre une progression de +0,13p% atteignant 14,51% à fin décembre 2024.



## PRODUIT NET BANCAIRE

Au titre de l'année 2024, Le PNB enregistre une progression de +16%, atteignant 8 314 MDH contre 7 188 MDH à fin 2023, tiré par celle des revenus du core business et la performance des activités de marché.



La marge d'intérêts globale ressort en hausse de +6% à fin 2024, suite à l'effet combiné de l'accroissement de la marge d'intérêts clientèle de +6% et de la maîtrise des coûts de refinancement.

La marge d'intérêts clientèle de +6% est attribuable au dynamisme soutenu de l'activité commerciale, qu'illustrent :

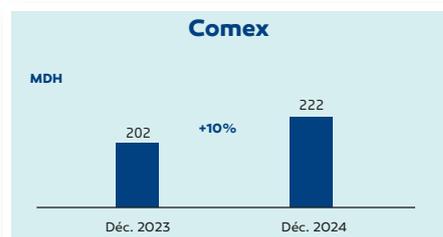
- La progression des encours moyens des crédits de près de +5%, portée par la croissance des crédits aux entreprises, notamment les crédits à l'investissement de près de +7%.
- La hausse des dépôts non rémunérés moyens de près de 7%, conduisant à une amélioration de la quote part des dépôts non rémunérés. L'élargissement de la base des dépôts non rémunérés, combiné aux baisses successives du taux directeur en 2024, a permis de maîtriser l'augmentation du coût global des ressources.

## MARGE SUR COMMISSIONS

Les commissions bancaires s'apprécient de +9%, atteignant 1 329 MDH à fin 2024, soutenues par la performance dynamique des différentes activités des filières spécialisées.

Les commissions « Opérations sur comptes » affichent une progression de +17%, portée par la hausse des volumes et de l'introduction de nouvelles commissions en 2024, contribuant ainsi à une augmentation de la marge sur les commissions.

Les commissions « Comex » enregistrent une hausse de +10%, stimulées par l'augmentation du volume des transactions commerciales à l'international, en particulier les cautions étrangères et les transferts.



Les commissions « Monétique » marquent une croissance de +3%, en raison de l'augmentation des volumes de transactions et du développement des services de paiement électronique, aussi bien au Maroc qu'à l'international.



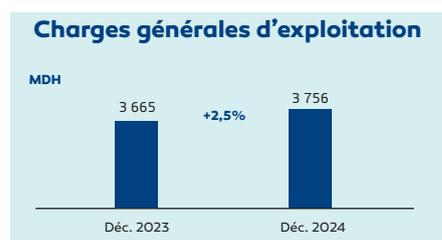
## RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Le résultat des opérations de marché s'établit à 1 722 MDH à fin 2024 contre 978 MDH à fin 2023, enregistrant une hausse de +76%. Cette performance s'explique principalement par l'impact favorable de la baisse de la courbe des taux, amorcée au second semestre 2023, ayant entraîné une appréciation de la valorisation des actifs financiers en 2024.



## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

À fin 2024, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3 756 MDH, en progression de +2,5% par rapport aux 3 665 MDH enregistrés en 2023 et ce, dans un contexte où des investissements ont été engagés dans des projets structurants, notamment dans le cadre de la transformation digitale et du renforcement des infrastructures informatiques de la Banque.



Parallèlement, le coefficient d'exploitation s'inscrit en nette amélioration, passant de 51% à 45%, soit un gain de 6p%, illustrant une optimisation des coûts et une meilleure efficacité opérationnelle.

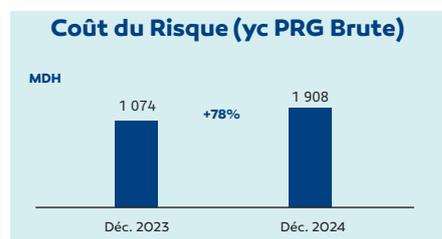
## COÛT DU RISQUE

Le Coût du Risque global (yc PRG brute) ressort à 1 908 MDH à fin 2024 contre 1 074 MDH à fin 2023.

Les dotations clientèle (yc PRG) marquent une hausse de +57% à fin 2024 à 2 177 MDH.

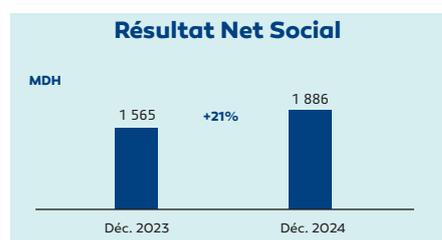
Le niveau de reprises comptables ressort à 358 MDH contre 340 MDH à fin 2023, soit une progression de +5%.

Le taux de couverture s'est amélioré à 64,1%, reflétant les efforts accrus pour assainir le portefeuille.



## RESULTAT NET

En 2024, le résultat net social de la Banque affiche une solide croissance de +21%, atteignant 1 886 MDH contre 1 565 MDH à fin 2023.



## SOCIETES FINANCIERES SPECIALISEES

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébaïl		M.Factoring		RM Experts		Euler Hermes Acmar	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB Consolidé	699	607	287	308	400	288	11	11	1,1	-0,1	na	na
Evolution		15%		-7%		39%		3%				
Frais Généraux	-272,0	-258,0	-126	-136	-89	-68	-22,7	-22,4	-33,9	-32,4	na	na
Evolution		5,5%		-7%		32%		2%		5%		
Coût du Risque	-108	-174	-87	-98	-20	-75	-1,1	-1,1	na	na	na	na
Evolution		-38%		-11%		-73%		1%				
Résultat Net PDG	153	119	55	56	90	48	4,3	4,2	-1,1	1,4	5,4	9,5
Evolution		28%		-2%		85%		2%				-43%

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG en hausse de 28%, passant de 119 MDH en 2023 à 153 MDH cette année.

Ainsi, le Résultat Net de **SALAFIN** ressort à 93 MDH en hausse de +3%. Le Produit Net Bancaire financier s'élève à 349 MDH, en recul de -4% par rapport à 2023, impacté principalement par la régression de la marge d'intérêts sur les opérations de crédit de -7%, le retrait de la marge produits assurance de -10%. Parallèlement, le résultat des opérations LOA s'améliore de +3%. Les charges générales d'exploitation demeurent maîtrisées, en baisse de -4% en lien avec la diminution des charges externes -5,6% et des charges de personnel -2,4%. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'améliore à 32,1%.

**Maghrébaïl** affiche, pour sa part, un résultat net de 135 MDH, en hausse de +6% par rapport à l'année dernière, tiré par celle du PNB de +16%, suite notamment à l'amélioration du résultat des opérations de crédit bail de 14%.

Par ailleurs, **Maroc Factoring** enregistre un résultat net de 4,3MDH au même niveau que l'année dernière. Le PNB s'inscrit en hausse de 3% à 32,6 MDH contre 31,6 MDH une année auparavant. Par ailleurs, les charges générales d'exploitation demeurent, quant à elles maîtrisées (+2%) à 22,7 MDH et restent conformes au budget.

**RM Experts** affiche, quand à elle, un déficit 1,1 MDH en 2024, contre un bénéfice de 1,4 MDH en 2023.

## GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
Millions DH								
PNB consolidé	457,5	388,8	252,0	220,1	31,4	19,0	174,1	149,7
Evolution		18%		15%		65%		16%
Frais généraux	-342	-316,6	-279,5	-255,4	-17,7	-14,5	-44,8	-46,8
Evolution		8%		9%		22%		-4%
Coût du risque	0,0	-11,2	0,0	-11,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution								
Résultat Net PDG	103,5	89,4	34,3	32,9	6,7	-0,7	62,5	57,2
Evolution		16%		4,30%				9%

La contribution de la filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires au RNPG s'établit à 104 MDH en 2024, en hausse de +16% par rapport à 2023.

**BMCE Capital** enregistre un RNPG (en social) de 34,3 MDH en 2024, en progression de +4% par rapport à la même période en 2023.

Les revenus de **BMCE Capital Bourse** s'apprécient de +54% à 27,8MDH. Les charges d'exploitation (hors DAP) atteignent 20,1 MDH (+2%). En conséquence, le résultat brut d'exploitation ressort à 7,7 MDH pour un résultat net de 6,5 MDH contre un déficit de 0,8 MDH en 2023.

Enfin **BMCE Capital Gestion** consolide sa position d'acteur majeur sur le marché de l'Asset Management au Maroc avec des actifs sous gestion de 82 MMDH en hausse de +15% et une part de marché de 12,6%, clôturant ainsi l'année dans le top 3 du marché de la gestion d'actifs. La filiale affiche un résultat net de 62,5 MDH contre 57,3 MDH pour la même période en 2023, soit une évolution de 9% en avance par rapport au plan qui prévoyait un résultat de 60 MDH cette année.

## AUTRES ACTIVITES AU MAROC

La filière « autres activités » du Groupe Bank of Africa regroupe principalement les entités Locasom, EAI, et Bank Al Karam.

Contribution	Autres		Locasom		Bank Al Karam		EAI		CID		AML	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D22
Millions DH												
PNB consolidé	222,7	252,1	204	252,1	18,7	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		-16%		-19,1%								
Frais généraux	-159,7	-117,1	-104,2	-117,1	-56	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		36%		-11%								
Coût du risque	-0,95	0,0	0,0	0,0	-0,9	na	na	na	na	na	na	na
Evolution												
Résultat Net PDG	2,8	-17,2	41,2	26,3	-39,3	-30,6	0,6	1,00	0,0	0,0	0,0	-13,9
Evolution		116%		58%		-28%		-46%				

**Locasom**, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles marque un résultat net en hausse de +3%, à 27,5 MDH contre 26,8 MDH l'année dernière.

**Bank Al Karam** affiche un déficit de -39 MDH en 2024, moins important que le budget prévisionnel -48MDH. Ce résultat demeure toutefois en baisse par rapport à 2023, en raison principalement de l'augmentation des charges générales d'exploitation, elle même attribuable aux dépenses liées au nouveau système informatique et au coût du nouveau dimensionnement de la Banque. Toutefois, cette hausse des charges est compensée partiellement par l'augmentation du produit net bancaire (PNB) de 3.7 MDH. Le nouveau BP de la filiale prévoit un breakeven en 2027 avec un résultat projeté à 10MDH.

Afin de se conformer aux exigences réglementaires concernant le capital minimum, Bank Al Karam a procédé à une augmentation de capital de 30 MDH, portant ainsi son capital total à 550 MDH à fin 2024.

**EAI**, la filiale technologique, a réalisé un résultat net de 1,3 MDH en 2024.

Contribution	International		Europe		Afrique	
	D24	D23	D24	D23	D24	D23
Millions DH						
PNB consolidé	9 377	9 277	542	598	8 835	8 679
Evolution		1%		-9%		2%
Frais généraux	-4 445	-4 431	-224	-283	-4 220	-4 148
Evolution		0%		-21%		2%
Coût du risque	-1 044	-1 262	34	-3	-1 078	-1 259
Evolution		-17%				-14%
Résultat Net PDG	1 779	1 601	202	46	1 576	1 555
Evolution		11%				1%

Au 31 Décembre 2024, la contribution au RNPG consolidé des activités à l'international s'inscrit en hausse de +11% passant de 1,6 MMDH à 1,8 MMDH, représentant 45% du RNPG global pour l'Afrique et 6% pour l'Europe.

## ACTIVITES EN EUROPE

**BOA EUROPE** : clôture l'exercice 2024 avec un bénéfice net de 17,7 M€ (190 MDH), en légère hausse de 1% par rapport à 2023, et un ROE de 17,5%. Cette performance a eu lieu dans un contexte difficile où la filiale a fait face à l'effet ciseaux de la baisse des taux de référence EURO/USD de plus de 90 pb conjuguée au renchérissement du coût de sa ressource de +19%. Le PNB s'établit à 31 M€ (333 MDH). Il tient compte d'une croissance des intérêts perçus de 6,7%, neutralisée toutefois par l'augmentation du coût de la ressource. Le coût du risque est maîtrisé. Les charges d'exploitation baissent de 4.8% contenant le Coefficient d'exploitation à 20%.

**BOA UK** : affiche un résultat positif en 2024 de +1 M€ (+12,7 MDH) suite à la mise en oeuvre d'un ensemble d'initiatives de redressement de la filiale, notamment en matière de réduction des charges. Ces efforts ont permis de renforcer la confiance des Régulateurs. Le nouveau BP de BoA UK projette un résultat de 7 M€ (89 MDH) à horizon 2027.

## ACTIVITES EN AFRIQUE

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
Millions DH	D24	D23	D24	D23	D24	D23	D24	D23
PNB consolidé	8 835	8 679	8 426	8 321	409	358	na	na
Evolution		2%		1%		14%		
Frais généraux	-4 220	-4 148	-4 024	-3 961	-197	-187	na	na
Evolution		2%		2%		5%		
Coût du risque	-1 078,0	-1 259	-995	-1 132	-123	-127	na	na
Evolution		-14%		-16%				
Résultat Net PDG	1 576	1 555	1 463	1 432	18	11	96	112
Evolution		1%		2%				-15%

Le RNPG de BOA Afrique ressort en hausse de +12% à 201 M€ (2,16 MMDH) en ligne avec le budget 2024 qui prévoyait le franchissement du palier de 200 M€ (2,15 MMDH) cette année. Le PNB affiche une hausse de +3% en 2024, avec une progression de marge d'intérêt de +3% et la stabilisation des commissions dans un contexte marqué par la hausse limitée des encours de crédits de +3% et, par la baisse des encours des titres souverains de -2%, ainsi que des pressions à la hausse des coûts de refinancement. Les frais généraux sont en croissance maîtrisée de +3%, avec un coefficient d'exploitation à 48% en 2024 contre 49% en 2023.

BOA Congo (ex LCB Bank) enregistre un bénéfice de 7 M€ (75 MDH) cette année contre un bénéfice de 3,8 M€ (41 MDH) en 2023.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, atteint un résultat de 27,5 M€ (296 MDH), en baisse de 13% par rapport à 2023. Sa contribution au RNPG ressort à 96 MDH en 2024, soit 3% du total.

## PERSPECTIVES DE CROISSANCE DU GROUPE

En 2024, le groupe Bank of Africa s'est engagé dans la conception et la mise en oeuvre de son nouveau plan stratégique 2025-2027. Ce plan, qui s'inscrit dans une dynamique de croissance soutenue, tenant compte des évolutions du contexte macroéconomique, marqué par :

- Les mutations globales (inflation, évolution des taux d'intérêts, dégradation des notations pays.....)
- Le renforcement des contraintes réglementaires, imposant une adaptation stratégique avec notamment l'entrée en vigueur projetée du SREP

Dans ce cadre, la trajectoire du groupe a été construite autour des ambitions suivantes:

Au Maroc à travers :

- Placer le client au centre de nos priorités et de chacune de nos actions où l'expérience et la satisfaction du client deviennent les moteurs de notre performance et de notre croissance.

- Optimiser la rentabilité et la performance opérationnelle en améliorant l'efficacité des processus, la gestion des coûts et la diversification des sources de revenus. Consolider la croissance durable à travers une offre innovante, une maîtrise des risques et un renforcement des synergies entre les différentes activités de la Banque.
- Faire de l'innovation technologique le levier central de notre stratégie commerciale pour optimiser l'expérience client et renforcer notre compétitivité.

A l'international à travers:

- Renforcement de notre position en tant que groupe bancaire de référence, offrant une gamme complète de services financiers adaptés à tous les segments de clientèle.
- Développement des synergies entre la maison mère, les filiales, tout en optimisant les avantages concurrentiels et stratégiques offerts par notre présence internationale.

Ainsi, en vue de réaliser cette ambition, le groupe a défini les axes stratégiques suivants :

- Déploiement d'un nouveau modèle relationnel et de distribution, spécifiquement conçu pour répondre aux attentes d'une clientèle à forte valeur.
- Accélération de la digitalisation des flux et de l'intégration des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, pour optimiser l'efficacité et l'expérience client.
- Développement du Trade Finance en Afrique et poursuite de la croissance du segment PME en améliorant leur accès au financement et en proposant des solutions adaptées pour soutenir leur expansion
- Renforcement de notre présence en Afrique, et déploiement des lignes de métiers à dimension internationale.

Par ailleurs, pour accompagner son ambition, la Banque a procédé à deux reprises, au renforcement de ses fonds propres en émettant un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 Milliard de dirhams de catégorie 1 en 2023 et en 2024.

## **DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET**

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon de moyen et long termes, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;

- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALM, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous-comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informés de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maitriser les systèmes de reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changements éventuels dans la stratégie de l'Institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par des RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

## **RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LA GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ**

Le maintien de l'équilibre bilanciel à court et moyen termes, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque et, la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs validés par le Comité Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilancielle par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du Comité ALM ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque par l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis et, qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs et, de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 178% sur base consolidée au 31 décembre 2024 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque et, par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département

ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature et, en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

## SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur économique des Fonds Propres.

A fin décembre 2024, en excluant le portefeuille Trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0,230 MMDH, soit +5,12% de la MNI prévisionnelle (et -0,236 MMDH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -5,25% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille Trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1,178 MMDH, soit 8,47% des Fonds Propres de base.

## LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

### OTHMAN BENJELLOUN, Président Directeur Général

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

**M. Azeddine GUESSOUS,**  
**Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae**

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébaïl
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

**M. Lucien MIARA,**  
**Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**M. Khalid SAFIR,**  
**Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion**

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, BANK OF AFRICA (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)

- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY
- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Soutien Solidaire

**M. Hicham EL AMRANI,**  
**Représentant Permanent de O Capital Group**

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITALGROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur et représentant permanent de INTERFINA de AIR ARABIA MAROC et Président du Comité d'Audit
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BRICO-INVEST, représentant permanent de INTERFINA
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur et représentant permanent de Argan Invest de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITALGROUP et Directeur Général Délégué
- Membre Fondateur et Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité

Stratégique et du Comité RH

- Président Directeur Général de Medium Finance
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GREEN INVESTMENT (Ex O CAPITAL AFRICA)
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur de RISMA, représentant permanent de RMA, Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY

**M. Marc BEAUJEAN,**  
**Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)**

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A.
- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

**M. Mohamed Kabbaj,**  
**Administrateur Indépendant**

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Président du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

**Mme Nezha LAHRICHI,**  
**Administratrice Indépendante**

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)

**Mme Ngozi EDOZIEN**  
**Administratrice Indépendante**

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

**Mme Laureen KOUASSI-OLSSON**  
**Administratrice indépendante**

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie-Tunisie

**Mme Jinane LAGHRARI**  
**Administratrice indépendante**

- Administratrice Indépendante de Ryanair
- Administratrice Indépendante de Michoc
- Administratrice Indépendante de Pharmaprom

**M. Abdou BENSOUDA,**  
**Administrateur intuitu personae**

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest

- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Marbio
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur VIA-AM

**M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,**  
**Administrateur Directeur Général Délégué**

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OFAFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Président de la BOURSE DE CASABLANCA
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

**Mme Myriem BOUAZZAOUI,  
Administratrice Intuitu Personae**

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

**AUTRES MENTIONS**

- Aucune difficulté rencontrée en 2024
- Prise de participation de 1,24% du capital de BANK OF AFRICA, représentant 50 557 KDH.

# TITRES DE PARTICIPATION

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188	-	82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000	-	50 000
ECOPARC DE BERECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000	-	12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000	-	11 000
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000	-	10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOLOGICAL COMPANY	Gest.Im.techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333	-	3 333
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Gestion d actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250	-	1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C')	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest. fonds MNF	4 000	2 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500	15,00	375	375	-
<b>511 TITRES DE PARTICIPATION</b>							
<b>TITRES DES ENTREPRISES LIEES</b>							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EUR	72,41	2 848 481	-	2 848 481
O TOWER	Sté d'aménagement	34 102 679	5 502 258 600	48,00	2 641 084	-	2 641 084
BANK OF AFRICA UK	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 295 761	-	1 295 761
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EUR	100,00	841 520	-	841 520
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410	-	707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000	-	450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770	-	370 770
BANK AL KARAM	Banque participative	5 500 000	550 000 000	100,00	354 000	-	354 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882	-	336 882
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 055	150 000 000 000 UGX	47,41	142 148	-	142 148
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit/étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	132 676	-	132 676
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 249 996	500 000 000	25,00	125 000	-	125 000
HANOUBY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BOA CONGO	Ets de crédit/étranger	547 940	14 340 000 000 FCFA	38,21	102 431	17 682	84 749
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000	-	100 000
IMMOBILIERE RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357	-	78 357
DAMANE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	100,00	57 000	-	57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817	-	51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	4 831 000 EUR	78,00	39 636	-	39 636
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	20 000	-	20 000
RM EXPERTS	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	19 000	-	19 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	10 001	-	10 001
EULER HERMES ACHAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	6 750	-	6 750
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 443	-	6 443
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 311	6 311	-
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	5 000	-	5 000
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sees Back-office	50 000	5 000 000	100,00	4 100	-	4 100
EURAFRIC INFORMATION	Service informatique	41 000	10 000 000	41,00	3 025	-	3 025
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	10	-	10
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
IKAMAT TILLILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	-	-	-
<b>512 TITRES DE PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>							
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE</b>							
PROPARCO	Ets de crédit multi-national	1 263 425	1 353 513 248 EUR	1,49	168 772	-	168 772
E.S.F.G.	Ets de crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	167 719	-	167 719
E.S.I	Ets de crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	144 378	-	144 378
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets de crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	69 681	-	69 681
						<b>147 522</b>	<b>10 808 084</b>



# DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



L'Assemblée Générale Extraordinaire est destinataire de 2 projets de rapports :

- Rapport du Conseil relatif à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites,
- Rapport du Conseil relatif à l'usage fait des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale Mixte, dans sa forme extraordinaire, en date du 25 juin 2024, pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.

## RAPPORT DU CONSEIL RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Ces sept dernières années, l'assise financière du Groupe BANK OF AFRICA s'est renforcée grâce au soutien indéfectible de ses actionnaires et investisseurs institutionnels, que ce soit par augmentation de capital en numéraire ou par conversion optionnelle de dividendes en actions ou par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.

Ainsi, le capital social s'est apprécié de plus de 360 MDH depuis 2018 pour atteindre aujourd'hui 2.157.863.330 dirhams.

L'exercice 2024, dont l'Assemblée Générale Ordinaire examinera et arrêtera les comptes, a enregistré des résultats de 1,89 Milliard de DH, en hausse de 21%, dans un contexte de forte concurrence.

En conséquence de ce qui précède, il vous est proposé de décider une augmentation du capital social d'un montant de 44.955.480 dirhams par émission de 4.495.548 nouvelles actions à un prix de souscription de 240 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 230 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1.033.976.040 dirhams (l'augmentation du capital) et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1.078.931.520 dirhams.

Les 4.495.548 nouvelles actions à émettre au titre de l'augmentation du capital seront libérées intégralement par incorporation de réserves devant donner lieu à une attribution d'actions gratuites aux actionnaires à raison d'1 action nouvelle pour 48 actions détenues.

L'assemblée Générale extraordinaire décide que dans l'hypothèse où les droits d'attribution des actions nouvelles ne donneraient pas droit à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les droits d'attribution non exercés seront ensuite regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en nombre entier d'actions Bank of Africa. ces actions nouvelles seront ensuite cédées en bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans le délai qui sera fixé dans le calendrier arrêté entre Bank of Africa et les autorités compétentes.

Le produit de cession de ces actions nouvelles sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de droits d'attribution non exercés.

Nous vous proposons de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue notamment de :

- Fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- Fixer le cas échéant, toutes autres caractéristiques de l'Augmentation du Capital ;
- Constater la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- Modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social à l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'UTILISATION DES POUVOIRS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFÉRÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2024**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société, qui s'est tenue en date du 25 juin 2024, dans sa forme Extraordinaire, vous aviez délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation du capital d'un montant de 631.255.436 dirhams par émission de 3.220.691 actions à libérer par incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2024, le Conseil d'Administration faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 32.206.910 dirhams par émission de 3.220.691 actions à un prix de souscription de 196 dirhams par action, soit une prime d'émission unitaire de 186 dirhams par action et une prime d'émission globale de 599.048.526 dirhams soit un montant global d'opération de 631.255.436 dirhams.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2024, le Conseil d'Administration a constaté (i) que 3.220.691 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au prix de 196 dirhams, soit une prime d'émission par action de 186 dirhams, ont été intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires et (ii) que l'augmentation du capital social ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.125.656.420 Dirhams à un montant de 2.157.863.330 Dirhams est définitivement réalisée. Par ailleurs, il a été procédé à la modification corrélatrice de l'article 6 des Statuts de la Banque.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Vous voudrez bien prendre acte de l'usage fait des pouvoirs que vous nous aviez délégués pour la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.

# PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

## ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Les Commissaires aux Comptes ont procédé à l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils leur ont été présentés par le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net, après déduction d'une charge d'impôt de 920 MDH, qui s'établit à 1 886 MDH.

L'audit des comptes a été effectué conformément aux normes, de la profession généralement admises. Une certification a donc été établie sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	1 725 239 407,19
Pour la Succursale BOA Offshore <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	112 845 721,73
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	48 110 286,81
Soit un bénéfice net de	1 886 195 415,73

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 d'un montant de 1 886 195 415,73 dirhams de la manière suivante :

Bénéfice net	1 886 195 415,73
Premier dividende	129 471 799,80
Reste	1 756 723 615,93
Superdividende	949 459 865,20
Reste	807 263 750,73
Report de l'exercice précédent	89 270,11
Reste	807 353 020,84
Réserve extraordinaire	807 300 000,00
Le solde de dirhams à reporter	53 020,84

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2024, des dividendes de 650 MDH.

Les dotations nettes de reprises de provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 60 MDH. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans le résultat de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action. La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 21 juillet 2025.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes et états de synthèse de la Banque ainsi que la synthèse des activités relative à ses filiales et participations, qui vous sont soumis, de statuer sur l'affectation et la répartition des bénéfices qui vous sont proposés et donner quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à dix millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (10 987 500) dirhams.

Après lecture des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte, également, de l'accomplissement des missions des Commissaires aux Comptes, au titre de l'exercice 2024, par les Cabinets *Fidaroc Grant Thornton* et *BDO Sarl*, tant au titre de leur Rapport Général qui vous sera présenté par les intéressés qu'au titre du Rapport Spécial relatif aux conventions visées par les articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par l'article 26 des Statuts de la Banque.

Les mandats d'Administrateurs de M. Othman Benjelloun et de la RMA arrivant à échéance, vous voudriez bien renouveler leur mandat pour une durée de 6 années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

S'agissant des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires voudront bien autoriser une augmentation du capital social d'un montant de 44.955.480 dirhams par émission de 4.495.548 nouvelles actions à un prix de souscription de 240 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 230 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1.033.976.040 dirhams et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1.078.931.520 dirhams (l'Augmentation du Capital). A ce titre, la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration vous est également sollicitée pour la réalisation de cette opération.

En outre, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte du Rapport relatif à l'utilisation des pouvoirs que vous nous avez conférés dans le cadre de l'Augmentation de capital par incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites réalisée en 2024.

Les résolutions qui vont être soumises au vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, reprennent ces différentes propositions.



# RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**BANK OF AFRICA S.A**  
140 Avenue Hassan II  
Casablanca



119, Bd Abdelmoumen, 5<sup>ème</sup> étage, N°39  
20360 – Casablanca  
Maroc

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

### **AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE**

#### **OPINION AVEC RÉSERVE**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 35.408.147 dont un bénéfice net de KMAD 1.886.195.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE**

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## QUESTIONS CLÉS DE L’AUDIT

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l’opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l’audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d’audit
<p><b>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</b></p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s’avèrent dans l’incapacité d’honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L’évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ;</li> <li>- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2024, l’encours total brut des créances à la clientèle s’élève à MMAD 159.284 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s’élève à MMAD 9.141.</p> <p>Nous avons considéré que l’appréciation du risque de crédit et l’évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l’audit, compte tenu (i) de l’importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d’audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l’appréciation et l’estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif mis en place pour la classification des créances et l’évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;</li> <li>• Dispositif de gouvernance mis en place en termes d’organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.</li> </ul> <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;</li> <li>• Testé la correcte classification des créances par catégorie ;</li> <li>• Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d’un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;</li> <li>• Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d’un échantillon ;</li> <li>• Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l’estimation des provisions ;</li> <li>• Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.</li> </ul>

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;





## BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>6 094 414</b>	<b>7 135 953</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>26 946 771</b>	<b>24 856 893</b>
. A vue	8 124 129	6 328 603
. A terme	18 822 641	18 528 289
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>147 404 686</b>	<b>134 037 841</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 450 884	42 648 040
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	34 074 735	27 891 972
. Crédits et financements participatifs immobiliers	39 814 816	41 112 287
. Autres crédits et financements participatifs	31 064 250	22 385 542
<b>Créances acquises par affectation</b>	<b>2 738 363</b>	<b>2 626 910</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>59 868 143</b>	<b>47 494 643</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 411 234	31 261 852
. Autres titres de créance	248 348	956 095
. Titres de propriété	19 208 562	15 276 696
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>8 162 050</b>	<b>7 800 580</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>10 988 955</b>	<b>14 149 413</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 705 033	10 353 025
. Autres titres de créance	2 283 922	3 796 389
. Certificats de Sukuks	-	-
. Titres de participation et emplois assimilés	13 661 852	13 438 975
. Participation dans les entreprises liées	10 747 084	10 438 856
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 914 768	3 000 119
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>188 400</b>	<b>196 021</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>251 550</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>363 298</b>	<b>379 063</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>981 947</b>	<b>668 438</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 735 593</b>	<b>2 789 086</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>280 386 021</b>	<b>255 573 815</b>

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>59 087 344</b>	<b>51 343 462</b>
. A vue	5 745 853	5 707 047
. A terme	53 341 492	45 636 415
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>163 213 170</b>	<b>152 215 214</b>
. Comptes à vue créditeurs	116 980 318	106 562 330
. Comptes d'épargne	27 765 858	27 950 224
. Dépôts à terme	13 853 315	13 382 945
. Autres comptes créditeurs	4 613 680	4 319 715
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 888 099</b>	<b>6 892 391</b>
. Titres de créance négociables émis	7 888 099	6 892 391
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>12 677 501</b>	<b>9 008 129</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 026 454</b>	<b>1 504 967</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>85 305</b>	<b>245 147</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12 145 994</b>	<b>12 137 981</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>19 218 005</b>	<b>18 535 916</b>
<b>Capital</b>	<b>2 157 863</b>	<b>2 125 656</b>
<b>Actionnaires Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>89</b>	<b>79</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 886 195</b>	<b>1 564 873</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>280 386 021</b>	<b>255 573 815</b>

## HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>40 563 241</b>	<b>25 247 468</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	203 349	359 896
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 361 243	7 755 136
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 761 501	5 553 098
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 669 615	11 563 606
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	11 567 533	15 732
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>22 821 781</b>	<b>22 825 468</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 062 761	18 696 233
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 966 781	3 848 485
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	792 239	280 749
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>16 703 481</b>	<b>13 905 314</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	650 976	788 443
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 758 609	6 316 403
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 353 813	1 441 945
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	730 801	729 883
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	47 968	45 115
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 550 551	1 381 192
Autres produits bancaires	5 610 763	3 202 332
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>8 388 957</b>	<b>6 717 156</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 815 277	1 980 611
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 238 556	1 277 510
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	871 121	709 672
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	30 726	38 919
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	4 433 276	2 710 445
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>8 314 524</b>	<b>7 188 158</b>
Produits d'exploitation non bancaire	209 063	83 407
Charges d'exploitation non bancaire	19 145	80 779
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 756 687</b>	<b>3 664 921</b>
Charges de personnel	1 689 899	1 680 278
Impôts et taxes	72 586	78 327
Charges externes	1 690 468	1 670 825
Autres charges générales d'exploitation	317	8 065
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>2 509 638</b>	<b>1 579 503</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 551 396	1 305 309
Pertes sur créances irrécouvrables	462 215	170 840
Autres dotations aux provisions	496 027	103 353
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>736 251</b>	<b>531 575</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	667 671	394 687
Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
Autres reprises de provisions	35 450	105 606
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>2 974 368</b>	<b>2 477 938</b>
Produits non courants	159 842	132 526
Charges non courantes	328 472	415 659
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>2 805 738</b>	<b>2 194 804</b>
Impôts sur les résultats	919 542	629 932
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 886 195</b>	<b>1 564 873</b>

(-) signifie moins

(+) signifie plus

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	8 763 398	8 546 791
(-) Intérêts et charges assimilées	3 924 954	3 967 792
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>4 838 444</b>	<b>4 578 999</b>
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	47 968	45 115
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	30 726	38 919
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION</b>	<b>17 241</b>	<b>6 196</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	2 018 099	1 941 749
(-) Commissions servies	688 781	726 595
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 329 319</b>	<b>1 215 154</b>
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	989 889	182 301
(+) résultat des opérations sur titres de placement	-6 555	31 590
(+) résultat des opérations de change	684 133	521 005
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	54 593	243 566
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>1 722 059</b>	<b>978 463</b>
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	730 833	729 917
(-) Diverses autres charges bancaires	323 372	320 571
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>8 314 524</b>	<b>7 188 158</b>
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	79 553	-32 653
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	68 998	82 737
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	19 145	20 760
(-) Charges générales d'exploitation	3 756 687	3 664 921
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 687 244</b>	<b>3 552 560</b>
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 312 810	-1 050 180
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-400 065	-24 443
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 974 368</b>	<b>2 477 938</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-168 631</b>	<b>-283 134</b>
(-) Impôts sur les résultats	919 542	629 932
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 886 195</b>	<b>1 564 873</b>

	31/12/2024	31/12/2023
<b>(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 886 195</b>	<b>1 564 873</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	303 417	227 425
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	90 512	26 119
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	311 190	1 614
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	107 599
(-) Reprises de provisions	191 674	185 339
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	797	13 681
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	59	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	140 065	670
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	60 018
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 258 837</b>	<b>1 787 958</b>
(-) Bénéfices distribués	850 263	835 079
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 408 574</b>	<b>952 879</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	16 443 922	13 162 823
(+) Récupérations sur créances amorties	33 130	31 282
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	63 249	62 474
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	9 999 762	8 090 056
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	19 145	80 779
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 453 270	3 437 495
(-) Impôts sur les résultats versés	919 542	629 932
<b>I.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>2 148 582</b>	<b>1 018 316</b>
<b>Variation des :</b>		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 089 878	1 861 243
(+) Créances sur la clientèle	-13 478 298	-3 956 875
(+) Titres de transaction et de placement	-12 373 500	-3 484 814
(+) Autres actifs	-115 103	336 070
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	15 765	- 9 209
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	250 000	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 743 882	9 809 341
(+) Dépôts de la clientèle	10 997 956	-3 672 772
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	995 708	419 214
(+) Autres passifs	3 724 873	1 508 833
<b>II.SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 328 595</b>	<b>2 811 032</b>
<b>III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>-2 180 013</b>	<b>3 829 348</b>
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	3 599 235	20 167
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	1 815	32 125
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	822 624	1 245 626
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	858 800	776 789
(+) Intérêts perçus	49 754	91 411
(+) Dividendes perçus	639 333	652 656
<b>IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 608 712</b>	<b>-1 226 055</b>
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	1 050 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	1 050 000
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	619 975	504 283
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	850 263	835 079
<b>V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 470 237</b>	<b>-1 339 362</b>
<b>VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)</b>	<b>-1 041 538</b>	<b>1 263 931</b>
<b>VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>7 135 953</b>	<b>5 872 022</b>
<b>VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>6 094 414</b>	<b>7 135 953</b>

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

# NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES



## 1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1- Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2- La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.
- 1.3- Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4- Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5- Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6- Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
  - Principe de continuité d'exploitation.
  - Principe de permanence des méthodes.
  - Principe du coût historique.
  - Principe de spécialisation des exercices.
  - Principe de prudence.
  - Principe de clarté.
  - Principe d'importance significative.

### 2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, succursale de Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

### 2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
  - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
  - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
    - 20 % pour les créances pré-douteuses,
    - 50 % pour les créances douteuses,
    - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

## 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Portefeuilles de titres

### 2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

### 2.5.2 Titres de Transaction.

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

### 2.5.3 Titres de Placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " Titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

### 2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

### 2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

### 2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

## 2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

## 2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du "taux de clôture".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste "écart de conversion".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

## 2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

## 2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

## 2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

## 2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

## 2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base "flat" et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## 2.13 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

## 2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghli, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

## CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	2 291 862	1 619 461	1 893 598	4 108 255	9 919 176	10 950 774
Valeurs reçues en pension	-	120 208	-	-	120 208	626 998
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	120 208	-	-	120 208	626 998
Prêts de trésorerie	-	1 893 118	965 971	1 873 088	4 732 177	4 861 915
Au jour le jour	-	-	65 218	410 523	475 741	513 091
A terme	-	1 893 118	900 753	1 462 565	4 256 436	4 348 824
Prêts financiers	-	4 560 645	8 583 571	517 798	13 662 014	13 106 251
Autres créances	-	724 674	-	-	724 674	387 180
Intérêts courus à recevoir	-	77 613	-	8 771	86 384	79 758
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 291 862</b>	<b>8 995 719</b>	<b>11 443 140</b>	<b>6 507 912</b>	<b>29 238 633</b>	<b>30 012 826</b>

## CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur privé		TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
		Entreprises financières	Autres clientèle financières		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>2 714 598</b>	<b>2 287 763</b>	<b>2 583 983</b>	<b>33 660 178</b>	<b>34 273 772</b>
Comptes à vue débiteurs	293 586	2 287 763	1 475 748	14 292 268	14 758 899
Créances commerciales sur le Maroc	41 095	-	1 116	4 225 008	4 390 827
Crédits à l'exportation	-	-	1 004 691	1 228 676	1 302 259
Autres crédits de trésorerie	2 379 917	-	102 428	13 914 226	13 821 787
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 382 743</b>	<b>8 411 543</b>	<b>8 087 027</b>
Crédits à l'équipement	5 541 908	10 945 194	3 394 074	33 531 007	27 347 075
Crédits immobiliers	277 067	-	32 281 745	39 712 310	41 039 394
Autres crédits	1 000 000	24 283 494	210 748	25 946 800	17 287 347
Créances acquises par affacturage	1 905 985	-	-	2 738 363	2 626 910
Intérêts courus à recevoir	104 594	76 494	221 168	1 029 865	959 820
Créances en souffrance	1 158	-	2 181 820	5 112 984	5 093 405
Créances pré-douteuses	-	-	471 805	473 228	418 089
Créances douteuses	-	-	300 960	763 882	1 027 416
Créances compromises	1 158	-	1 409 055	3 875 874	3 647 900
<b>TOTAL</b>	<b>11 545 310</b>	<b>37 592 945</b>	<b>49 256 280</b>	<b>150 143 050</b>	<b>136 664 751</b>

## ETATS B3 SOCIAL

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
			Financiers	Non Financiers		
<b>TITRES CÔTÉS</b>	<b>31 508</b>	<b>5 207 459</b>	<b>50 557</b>	<b>1 565 009</b>	<b>6 854 534</b>	<b>8 031 330</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 508	4 739 790	50 557	1 125 400	5 947 254	5 915 973
Obligations	-	467 670	-	439 610	907 279	2 115 357
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES NON CÔTÉS</b>	<b>26 790</b>	<b>43 173 569</b>	<b>14 929 755</b>	<b>5 872 449</b>	<b>64 002 564</b>	<b>53 612 726</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	42 489 231	-	-	42 489 231	35 464 208
Obligations	-	-	474 835	1 053 719	1 528 554	2 235 012
Autres titres de créance	26 790	-	29 766	35 323	91 879	243 326
Titres de propriété	-	-	14 344 298	4 769 138	19 113 436	15 051 201
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	-	684 338	80 856	14 269	779 463	618 979
<b>TOTAL</b>	<b>58 298</b>	<b>48 381 029</b>	<b>14 980 312</b>	<b>7 437 459</b>	<b>70 857 098</b>	<b>61 644 056</b>

## ETATS B4 SOCIAL

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-value latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>52 641 582</b>	<b>52 641 582</b>	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 501 742	36 501 742	-	-	-	-
Obligations	156 469	156 469	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	15 983 371	15 983 371	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>7 312 019</b>	<b>7 226 561</b>	<b>7 226 561</b>	-	-	<b>85 458</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 991 700	3 909 492	3 909 492	-	-	82 208
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	95 125	91 879	91 879	-	-	3 246
Titres de propriété	3 225 194	3 225 190	3 225 190	-	-	3
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 988 955</b>	<b>10 988 955</b>	<b>12 793 122</b>	<b>1 822 757</b>	<b>18 590</b>	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 705 033	8 705 033	9 940 975	1 235 942	-	-
Obligations	2 283 922	2 283 922	2 852 147	586 815	18 590	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>70 942 556</b>	<b>70 857 098</b>	<b>20 019 684</b>	<b>1 822 757</b>	<b>18 590</b>	<b>85 458</b>

## ETATS B5 SOCIAL

### DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Instruments optionnels achetés</b>	<b>-2 309</b>	<b>-7 005</b>
<b>Opérations diverses sur titres</b>	<b>318 513</b>	<b>176 345</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>1 643 076</b>	<b>1 453 815</b>
Sommes dues par l'Etat	1 429 360	1 277 818
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	139 663	140 747
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	74 053	35 249
Valeurs et emplois divers	3 108 290	3 215 057
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 094 479</b>	<b>2 962 368</b>
<b>Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan</b>	<b>25 197</b>	<b>104 661</b>
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	25 197	104 661
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	43 749	61 395
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	12 031	18 230
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	663 032	857 175
Produits à recevoir	502 333	439 527
Charges constatées d'avance	160 699	417 648
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	2 350 470	1 920 907
Autres comptes de régularisation	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 162 050</b>	<b>7 800 580</b>

## ETATS B7 SOCIAL

### CREANCES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	Montant			Dont entreprises liées et apparentées		
	Brut	31/12/2024 Provisions	Net	31/12/2023 Net	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	188 400		188 400	196 021	188 400	196 021
Créances subordonnées à la clientèle	-		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>188 400</b>		<b>188 400</b>	<b>196 021</b>	<b>188 400</b>	<b>196 021</b>

**ETATS B6 SOCIAL**  
**TITRES DE PARTICIPATION**

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188		82 188
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000		50 000
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000		11 000
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000		10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNOLOGY COMPANY	GestIm.techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650		5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333		3 333
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250		1 250
MARTCO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MTC CAPITAL	Gest. fonds MTF	4 000	2 000	20,00	400		-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500	15,00	375		-
					<b>177 168</b>	<b>1746</b>	<b>175 420</b>
<b>511 TITRES DE PARTICIPATION</b>							
<b>TITRES DES ENTREPRISES LIÉES</b>							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EUR	72,41	2 848 481		2 848 481
O TOWER	Sté d'aménagement	34 102 679	5 502 258 600	48,00	2 641 084		2 641 084
BANK OF AFRICA UK	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 295 761		1 295 761
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	565 149	40 635 089 EUR	100,00	841 520		841 520
SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 471 900	61,96	707 410		707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000		450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770		370 770
BANK AL KARAM	Banque participative	5 500 000	550 000 000	100,00	354 000		354 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882		336 882
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	71 116 355	150 000 000 UGX	47,41	142 148		142 148
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit/étranger	121 726	50 000 258 220 FCFA	32,38	132 676		132 676
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1249 996	500 000 000	25,00	125 000		125 000
HANOUBY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BOA CONGO	Ets de crédit/étranger	547 940	14 340 000 000 FCFA	38,21	102 431	17 682	84 749
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000		100 000
IMMOBILIERE RIVAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357		78 357
DAMANE CASH	Ets financier	359 996	370 000 000	100,00	57 000		57 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817		51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591		46 591
BOA EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EUR	78,00	39 636		39 636
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700		29 700
RM EXPERTS	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000		20 000
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000		19 000
EULER HERMES ACHAR	Assurances et services	100 000	10 000 000	100,00	10 001		10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750		6 750
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443		6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EUR	100,00	6 311	6 311	-
OPERATION GLOBAL SERVICES	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000		5 000
EURAFRIC INFORMATION	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100		4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025		3 025
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
PARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
VILLASUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	-		-
<b>512 TITRES DE PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>					<b>10 965 606</b>	<b>147 522</b>	<b>10 808 084</b>
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE</b>							
PROPARCO	Ets de crédit multi-national	1 263 425	1 353 513 248 EUR	1,49	168 772		168 772
E.S.F.G.	Ets de crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	67 719	167 719	-
ESI	Ets de crédit /étranger	467 250	500 440 000 EUR	0,93	144 378	144 378	-
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets de crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	69 681	18 077	51 604
BANQUE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE COMMERCE EXTERIEUR	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	60 668		60 668
AMETHIS I	Sté d'invest en capital à risque	3 863	304 074 K EUR	1,33	41 050		41 050
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373		31 373
AMETHIS FRANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	1 902	94 051 K EUR	2,02	21 270	4 643	16 626
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	156 862	110 000 000	19,61	19 608		19 608
EMERGINGTECH VENTURES FUND I	Fonds d'investissement	150 000	223 324 600	6,72	13 793		13 793
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	13 438	5 395	8 042
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	63 785	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
AMETHIS III	Sté d'invest en capital à risque	184	234 500 000 EUR	2,13	9 614		9 614
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	7 816		7 816
INMAA SA	Société de service	53 393	20 000 000	26,67	5 393	2 323	3 070
AFREXIM BANK (AFRICAN IMPORT EXPORT)	Ets de crédit /étranger	90	920 528 000 USD	0,01	3 119		3 119
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	3 033		3 033
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement	500 000	285 227 200	17,50	2 386		2 386
AFRICASO INFRASTRUCTURE FUND I	Fonds d'investissement	2 500	216 208 461 USD	1,16	971		971
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250		250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	59		59
<b>513 TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE</b>					<b>796 891</b>	<b>348 438</b>	<b>448 888</b>
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>							
CFG BANK	Banque d'investissement	1 425 325	700 159 200	4,07	103 997		103 997
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	832 458	924 673 700	9,00	96 807		96 807
MUTANDIS AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	186 078	138 424 700	13,44	91 359	81 197	10 163
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000		60 000
BANK OF PALESTINE	Banque d'investissement	2 858 940	230 677 334 USD	1,24	50 557		50 557
SOGEOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622		4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAXE	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690		1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
LIMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267		1 267
SAPINO	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000		1 000
MAROCLEAR	Dépôtiste central	803	100 000 000	4,02	803		803
IMPRESSION PRESSE EDITION	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801		801
CASABLANCA PATRIMOINE S.A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500		500
GEOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORTNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180		180
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23		23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9		9
RMA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2		2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00	2		2
<b>516-9 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>					<b>419 612</b>	<b>87 089</b>	<b>382 428</b>
<b>COMPTES COURANTS D'ASSOCIES</b>							
BAB CONSORTIUM					778 941		778 941
IMMOBILIERE RIVAD ALNOUR					501 301		501 301
PARACHA IMMO					172 940	26 119	146 821
KRAKER IMMO					115 029		115 029
SAISS IMMO NEJMA					112 877		112 877
IKAMAT TILILA					101 279	61 000	40 279
SUX HILL SECONDO					52 341		52 341
JASPE IMMO					37 915		37 915
AKENZA IMMO					27 174		27 174
SUX HILL PRIMERO					26 423		26 423
SUX HILL TERCIO					18 313		18 313
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY					17 500		17 500
GOLEMPRIME IMMO					11 006		11 006
MOHIT IMMO					5 794		5 794
ECOPARC DE BERRECHID					4 736		4 736
DAMANE CASH					2 500		2 500
MARTCO					1 500	1 500	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					93		93
MONET IMMO					55		55
SALAM PRIMERO					55		55
DENIM PRIMERO 1					55		55
ERRAHA NAKHIL					54		54
VILLASUGAN IMMO					54		54
BERLY IMMO					54		54
MAADEN SECONDO					54		54
<b>514 AUTRES EMPLOIS ASSIMILES</b>					<b>1 988 186</b>	<b>89 171</b>	<b>1 899 025</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>14 336 612</b>	<b>674 961</b>	<b>13 661 651</b>

# IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
						Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements				
<b>Immobilités données en crédit-bail et en location</b>											
avec option d'achat	512 576	42 367	83 657	-17 840	453 446	30 726	90 147	-	-	-	363 298
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 567	-	216	-40	6 311	625	4 374	-	-	-	1 938
Crédit-bail mobilier	341 922	5 596	79 822	-	267 696	21 473	43 940	-	-	-	223 756
Crédit-bail mobilier en cours											
Crédit-bail mobilier loué	341 922	5 596	79 822	-	267 696	21 473	43 940	-	-	-	223 756
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation											
Crédit-bail immobilier	154 589	36 771	2 559	-470	188 332	8 628	41 834	-	-	-	146 498
Crédit-bail immobilier en cours											
Crédit-bail immobilier loué	154 589	36 771	2 559	-470	188 332	8 628	41 834	-	-	-	146 498
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation											
Loyers courus à recevoir	9 497	-	1 060	-17 331	-8 893	-	-	-	-	-	-8 893
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilités données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>512 576</b>	<b>42 367</b>	<b>83 657</b>	<b>-17 840</b>	<b>453 446</b>	<b>30 726</b>	<b>90 147</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>363 298</b>

# IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement brut au cours de l'exercice/ Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant des retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
							Reclassement amortissement au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<b>Immobilités incorporelles</b>											
Droit au bail	1 237 262	-25	630 245	192 672	-	1 674 810	568 824	-459	124 498	-	981 947
Autres immobilisations en recherches et développement	96 190	-40	1 000	-	-	97 150	-	-	-	-	97 150
<b>Autres immobilisations incorporelles d'exploitation</b>											
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 141 072	15	629 245	192 672	1 577 660	568 824	-459	124 498	-	692 863	884 797
<b>Immobilités corporelles</b>											
Immobilités corporelles	7 296 094	-88 223	228 554	45 164	7 381 261	4 507 008	-33 944	179 035	6 481	4 645 669	2 735 593
Terrain d'exploitation	2 350 482	-	11 173	-	2 361 606	386 856	-	29 505	-	416 362	1 945 244
Immeubles d'exploitation - Bureaux	232 783	-	-	-	232 783	-	-	-	-	-	232 783
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	2 117 650	-	11 173	-	2 128 823	386 856	-	29 505	-	416 362	1 712 461
<b>Mobilier et matériel d'exploitation</b>											
Mobilier et matériel d'exploitation	2 205 925	900	125 597	45 164	2 287 258	1 908 093	-77	67 746	6 481	1 969 331	317 928
Mobilier de bureau d'exploitation	591 458	42	66 724	41 548	616 677	440 609	1 800	12 363	3 891	450 881	165 795
Matériel de bureau d'exploitation	232 401	-39	3 288	1 732	233 918	223 408	-39	3 733	1 732	225 369	8 549
Matériel informatique	1 193 953	897	54 217	1 249 066	1 069 686	-	-1 838	46 719	-	1 114 567	134 499
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	79 494	-	1 058	1 884	78 668	74 903	-	3 156	808	77 251	1 417
Autres matériel d'exploitation	108 619	-	310	-	108 929	99 487	-	1 775	-	101 261	7 668
<b>Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>											
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 192 608	-123	74 919	-	2 267 404	1 920 726	-167	62 375	-	1 982 934	284 471
<b>Immobilisation corporelles hors exploitation</b>											
Immobilisation corporelles hors exploitation	547 128	-99 000	16 865	-	464 993	291 333	-33 700	19 409	-	277 043	187 950
Terrain hors exploitation	67 199	-19 800	470	-	47 869	-	-	-	-	-	47 869
Immeubles hors exploitation	308 740	-79 200	1 883	-	231 423	156 637	-33 700	12 211	-	195 148	96 274
Mobilier et matériel hors exploitation	72 064	-	2 507	-	74 572	59 429	-	2 587	-	62 016	12 555
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	99 124	-	12 005	-	111 130	75 267	-	4 612	-	79 878	31 252
<b>TOTAL</b>	<b>8 533 356</b>	<b>-98 248</b>	<b>858 800</b>	<b>237 836</b>	<b>9 056 072</b>	<b>5 075 932</b>	<b>-34 403</b>	<b>303 533</b>	<b>6 481</b>	<b>5 338 532</b>	<b>3 717 540</b>

## ETATS B9 BIS SOCIAL

### PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	Nature	Montant Amortissement		Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus- value de cession	Moins- value de cession
		Brut	cumulés				
02/01/2024	Divers materiels roulants	424	298	126	228	102	-
16/02/2024	Materiel de bureau	1 732	1 732	-	173	173	-
21/03/2024	Materiel roulant	751	36	715	660	-	55
02/08/2024	Mobilier de bureau	1 421	1 421	-	142	142	-
04/10/2024	Materiel roulant	474	474	-	130	130	-
15/11/2024	Divers mobiliers de bureau	2 470	2 470	-	247	247	-
20/11/2024	Divers materiels roulants	235	-	235	235	-	-
		<b>7 507</b>	<b>6 431</b>	<b>1 076</b>	<b>1 815</b>	<b>794</b>	<b>55</b>

## ETATS B10 SOCIAL

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	-	76 695	861 047	3 576 108	4 513 850	2 487 439
Valeurs données en pension	41 332 972	4 007 381	-	-	45 340 353	33 064 327
Au jour le jour	600 002	-	-	-	600 002	-
A terme	40 732 970	4 007 381	-	-	44 740 351	33 064 327
<b>Emprunts de trésorerie</b>	1 903 000	4 403 175	-	768 476	7 074 651	14 178 193
Au jour le jour	-	632 000	-	-	632 000	3 219 596
A terme	1 903 000	3 771 175	-	768 476	6 442 651	10 958 597
<b>Emprunts financiers</b>	-	12 571	-	918 612	931 183	1 345 806
<b>Autres dettes</b>	9 306	275 617	822 970	-	1 107 893	132 884
<b>Intérêts courus à payer</b>	73 804	25 456	10 228	9 928	119 414	134 812
<b>TOTAL</b>	<b>43 319 082</b>	<b>8 800 894</b>	<b>1 694 245</b>	<b>5 273 124</b>	<b>59 087 344</b>	<b>51 343 461</b>

## ETATS B11 SOCIAL

### DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur Privé Entreprises non financières	Autre clientèle	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
Comptes à vue créditeurs	3 100 589	2 088 886	28 991 737	82 784 418	116 965 630	106 549 246
Comptes d'épargne	-	-	-	27 651 314	27 651 314	27 814 160
Dépôts à terme	26 075	2 305 401	1 614 290	9 771 948	13 717 714	13 232 640
Autres comptes créditeurs	206 161	176 759	2 873 521	1 357 239	4 613 680	4 319 715
Intérêts courus à payer	26 615	31 062	23 073	184 082	264 832	299 452
<b>TOTAL</b>	<b>3 359 440</b>	<b>4 602 108</b>	<b>33 502 621</b>	<b>121 749 001</b>	<b>163 213 170</b>	<b>152 215 213</b>

## ETATS B12 SOCIAL

### TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	08/02/2024	06/02/2025	3,42%	535 000,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2026	3,61%	25 000,00
CD BOA	08/02/2024	08/02/2027	3,73%	40 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2027	3,66%	510 000,00
CD BOA	15/04/2024	15/04/2026	3,55%	590 000,00
CD BOA	15/04/2024	14/04/2025	3,37%	800 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2027	3,66%	1 395 000,00
CD BOA	06/05/2024	06/05/2026	3,55%	775 000,00
CD BOA	06/05/2024	05/05/2025	3,40%	300 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2027	3,66%	420 000,00
CD BOA	09/05/2024	09/05/2026	3,55%	150 000,00
CD BOA	09/05/2024	08/05//2025	3,40%	70 000,00
CD BOA	18/07/2024	16/01/2025	2,94%	1 500 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>7 723 700</b>

## ETATS B13 SOCIAL

### DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Instruments optionnels vendus</b>	<b>1 768</b>	<b>- 11 129</b>
<b>Opérations diverses sur titres</b>	<b>5 726 084</b>	<b>3 365 015</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>3 006 266</b>	<b>2 172 679</b>
Sommes dues à l'Etat	2 440 148	1 511 141
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	47 726	46 740
Sommes diverses dues au le personnel	317 046	289 024
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	94	69
Fournisseurs de biens et services	-14 636	52 912
Divers autres créditeurs	215 889	272 793
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 943 382</b>	<b>3 481 566</b>
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	110 473	54 246
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	164 088	658 005
Charges à payer et produits constatés d'avance	687 215	607 119
Autres comptes de régularisation	2 981 605	2 162 196
<b>TOTAL</b>	<b>12 677 501</b>	<b>9 008 131</b>

## ETATS B14 SOCIAL

### PROVISIONS

En milliers de DH

	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
<b>Provisions déduites de l'Actif :</b>	<b>9 046 263</b>	<b>1 602 553</b>	<b>731 482</b>	<b>-15 871</b>	<b>9 901 463</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 339 066	1 426 583	627 609	- 673	9 137 368
Agios réservés	43 739	-	40 062	-	3 677
Titres de placements	35 170	85 458	33 811	-1 359	85 458
Titres de participation et emplois assimilés	628 288	90 512	30 000	-13 839	674 961
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
<b>Provisions inscrites au Passif :</b>	<b>1 750 113</b>	<b>526 875</b>	<b>165 129</b>	<b>-101</b>	<b>2 111 759</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	67 084	124 813	-	-	191 897
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 262 091	311 190	1 832	-	1 571 449
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	175 792	90 872	3 455	-101	263 108
Provisions réglementées	245 147	-	159 842	-	85 305
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 796 376</b>	<b>2 129 428</b>	<b>896 610</b>	<b>-15 972</b>	<b>12 013 222</b>

## ETATS B16 SOCIAL

### DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	4,77%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	5,12%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	6,30%	Perpétuel		50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	6,42%	Perpétuel		800 000
DH	910 000	1	5,13%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
DH	500 000	1	4,74%	Perpétuel		500 000
DH	500 000	1	5,36%	Perpétuel		500 000
DH	400 000	1	4,93%	Perpétuel		400 000
DH	100 000	1	5,90%	Perpétuel		100 000
DH	970 000	1	5,37%	Perpétuel		970 000
DH	30 000	1	5,74%	Perpétuel		30 000
DH	626 000	1	4,74%	10 ANS		626 000
DH	1 374 000	1	4,27%	10 ANS		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ANS		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ANS		78 900
DH	1 473 900	1	4,06%	10 ANS		1 473 900
DH	400 000	1	3,58%	10 ANS		400 000
DH	1 000 000	1	3,96%	10 ANS		1 000 000
						11 900 000

## ETATS B17 SOCIAL

### CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
<b>Ecart de réévaluation</b>	-	-	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>18 535 916</b>	<b>714 600</b>	<b>-32 512</b>	<b>19 218 005</b>
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 784 289	714 600	- 631 560	7 867 329
Primes d'émission, de fusion et d'apport	10 291 322	-	599 049	10 890 370
<b>Capital</b>	<b>2 125 656</b>	-	<b>32 207</b>	<b>2 157 863</b>
Capital appelé	2 125 656	-	32 207	2 157 863
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
<b>Actionnaires - Capital non versé</b>	-	-	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>79</b>	<b>10</b>	-	<b>89</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 564 873</b>	<b>- 1 564 873</b>	-	<b>1 886 195</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 226 525</b>	<b>- 850 259</b>	<b>305</b>	<b>23 262 153</b>

## ETATS B18 SOCIAL

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>	<b>28 995 708</b>	<b>25 231 736</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>203 349</b>	<b>359 896</b>
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	203 349	359 896
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>8 361 243</b>	<b>7 755 136</b>
Crédits documentaires import	3 629 096	3 060 957
Acceptations ou engagements de payer	1 954 705	1 417 545
Ouvertures de crédit confirmés	1 641 217	2 582 045
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	236 723	-
<b>Autres engagements de financement donnés</b>	<b>899 502</b>	<b>694 589</b>
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 761 501	5 553 098
Crédits documentaires export confirmés	-99 111	-105 780
Acceptations ou engagements de payer	27 853	70 624
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	713 619	574 176
Engagements en souffrance	6 119 139	5 014 078
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>13 669 615</b>	<b>11 563 606</b>
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	8 535 209	7 511 175
Autres cautions et garanties données	5 134 406	4 052 431
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>	<b>22 029 542</b>	<b>22 544 719</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>18 062 761</b>	<b>18 696 233</b>
Garanties de crédits	8 448 057	8 835 403
Autres garanties reçues	9 614 704	9 860 830
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>3 966 781</b>	<b>3 848 485</b>
Garanties de crédits	3 966 781	3 848 485
Autres garanties reçues	-	-

## ETATS B19 SOCIAL

### ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
<b>Engagements donnés</b>	<b>11 567 533</b>
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	11 567 533
<b>Engagements reçus</b>	<b>792 239</b>
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	792 239

## ETATS B20 SOCIAL

### OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>40 602 731</b>	<b>34 853 350</b>	-	-
Devises à recevoir	8 977 709	5 003 872	-	-
Dirhams à livrer	710 500	1 037 528	-	-
Devises à livrer	19 686 757	16 425 590	-	-
Dirhams à recevoir	11 227 765	12 386 360	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>	<b>4 309 759</b>	<b>4 976 726</b>	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 790 754	4 654 965	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-9 292	8 122	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	446 322	480 083	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	81 975	-166 444	-	-

## ETATS B21 SOCIAL

### VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 295 949		-
Autres titres	19 582 370		-
Hypothèques	120 498 484		-
Autres valeurs et sûretés réelles	338 852 497		-
<b>TOTAL</b>	<b>505 229 301</b>		<b>-</b>

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du Passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 635 935		-
Autres titres	-		-
Hypothèques	-		-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934		-
<b>TOTAL</b>	<b>39 412 869</b>		<b>-</b>

### CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

En milliers de DH

	31/12/2024		31/12/2023	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	506 598	33 370	478 149	60 060
Créances douteuses	1 711 109	947 227	2 098 271	1 070 855
Créances compromises	12 036 321	8 160 447	10 899 791	7 251 891
<b>TOTAL</b>	<b>14 254 028</b>	<b>9 141 044</b>	<b>13 476 210</b>	<b>8 382 805</b>

## ETATS B22 SOCIAL

### VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>Actif</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 502 112	13 136 221	-	13 474 737	-	31 113 070
Créances sur la clientèle	30 069 236	1 005 955	-	85 784 460	50 000	116 909 651
Titres de créance	52 983 270	-	4 007 430	-	25 100	57 015 800
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	262 100	-	262 100
<b>TOTAL</b>	<b>87 554 618</b>	<b>14 142 176</b>	<b>4 007 430</b>	<b>99 521 297</b>	<b>75 100</b>	<b>205 300 621</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	56 528 600	-	5 812 101	926 187	-	63 266 888
Dettes envers la clientèle	791 887	-	12 918 312	946	-	13 711 145
Titres de créance émis	-	-	-	7 723 700	-	7 723 700
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	11 900 000	11 900 000
<b>TOTAL</b>	<b>57 320 487</b>	<b>-</b>	<b>18 730 413</b>	<b>8 650 833</b>	<b>11 900 000</b>	<b>96 601 733</b>

## ETATS B23 SOCIAL

### CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des Fonds Propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
13	46 997 459	34 958 561	4 705 253	402 474

## ETATS B24 SOCIAL

### VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

En milliers de DH

BILAN	Montant
<b>Actif</b>	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	195 217
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 046 595
Créances sur la clientèle	8 488 272
Titres de transaction et de placement et d'investissement	7 036 043
Autres actifs	319 745
Titres de participation et emplois assimilés	5 666 544
Créances subordonnées	186 186
Immobilisations données en crédit-bail et location	97 391
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 496
<b>Passif</b>	<b>15 127 548</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 793 760
Dépôts de la clientèle	8 176 357
Titres de créance émis	-
Autres passifs	157 431
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
<b>Hors bilan</b>	<b>14 299 630</b>
Engagements donnés	9 389 624
Engagements reçus	4 910 006

## ETATS B25 SOCIAL

### MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Intérêts perçus</b>	<b>8 763 398</b>	<b>8 546 791</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	650 976	788 443
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 758 609	6 316 403
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 353 813	1 441 945
<b>Intérêts servis</b>	<b>3 924 954</b>	<b>3 967 792</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 815 277	1 980 611
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 238 556	1 277 510
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	871 121	709 672

## ETATS B26 SOCIAL

### PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation	907	11 518
Participations dans les entreprises liées	633 850	639 273
Titres de l'activité de portefeuille	-	403
Emplois assimilés	96 044	78 688
<b>TOTAL</b>	<b>730 801</b>	<b>729 883</b>

## ETATS B27 SOCIAL

### COMMISSIONS

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Commissions perçues</b>	<b>2 018 099</b>	<b>1 941 749</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	476 683	450 238
Sur opérations de change	467 548	560 557
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	50 564	43 735
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	27 085	26 008
Sur moyens de paiement	639 900	561 125
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	49 427	53 523
Sur autres prestations de service	306 892	246 563
<b>Commissions versées</b>	<b>688 781</b>	<b>726 595</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	501 347	565 097
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	334	193
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	16 195	15 247
Sur moyens de paiement	170 904	146 059
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	-	-

## ETATS B28 SOCIAL

### RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits</b>	<b>5 143 182</b>	<b>2 641 742</b>
Gains sur les titres de transaction	3 523 445	1 173 523
Plus-value de cession sur titres de placement	47 802	65 783
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	33 811	5 084
Gains sur les produits dérivés	141 838	395 895
Gains sur les opérations de change	1 396 287	1 001 456
<b>Charges</b>	<b>3 421 124</b>	<b>1 663 279</b>
Pertes sur les titres de transaction	2 533 557	991 221
Moins value de cession sur titres de placement	2 710	4 107
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	85 458	35 170
Pertes sur les produits dérivés	87 245	152 329
Pertes sur opérations de change	712 154	480 451
<b>RESULTAT</b>	<b>1 722 059</b>	<b>978 463</b>

## ETATS B29 SOCIAL

### CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	1 689 899	1 680 278
Impôts et taxes	72 586	78 327
Charges extérieures	1 690 785	1 678 890
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	303 417	227 425

## ETATS B30 SOCIAL

### AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	1 177 487	491 887
Autres produits bancaires	5 610 763	3 202 332
Autres charges bancaires	4 433 276	2 710 445
Produits et charges d'exploitation non bancaires	189 918	2 628
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES</b>	<b>209 063</b>	<b>83 407</b>
Charges d'exploitation non bancaires	19 145	80 779
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 509 638	1 579 503
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	736 251	531 575

## ETATS B32 SOCIAL

### PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant
<b>I- Résultat Net Comptable</b>	<b>1 886 195</b>
Bénéfice net	
Perte nette	
<b>II- Réintégration fiscales</b>	<b>1 331 855</b>
<b>1- Courantes</b>	<b>412 312</b>
Charges non déductibles	412 312
<b>2- Non courantes</b>	<b>919 542</b>
Impôts sur les sociétés	919 542
<b>III- Déductions fiscales</b>	<b>810 343</b>
<b>1- Courantes</b>	
Dividendes	650 532
<b>2- Non courantes</b>	
REPRISE / AMORTISSEMENT ET PROVISION	159 811
<b>VI- Résultat fiscal</b>	<b>2 407 707</b>
Impôts sur les sociétés	919 543
<b>VI- Résultat net fiscal</b>	<b>1 488 164</b>

## ETATS B33 SOCIAL

### DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

En milliers de DH

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 886 195
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	412 312
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	650 532
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 647 975
(-) Impôt théorique sur résultat courant	634 470
(=) Résultat courant après impôts	1 251 725
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

## ETATS B34 SOCIAL

### DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

En milliers de DH

	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<b>A- TVA collectée</b>	<b>91 739</b>	<b>736 687</b>	<b>726 826</b>	<b>101 600</b>
<b>B- TVA à récupérer</b>	<b>28 274</b>	<b>484 964</b>	<b>481 947</b>	<b>31 292</b>
Sur charges	19 929	410 237	408 475	21 691
Sur immobilisations	8 345	74 728	73 472	9 601
<b>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</b>	<b>63 465</b>	<b>251 722</b>	<b>244 879</b>	<b>70 308</b>

## ETATS C1 SOCIAL

**MONTANT DU CAPITAL : 2 157 863 330 DIRHAMS**

**VALEUR NOMINALE DES TITRES : 10 DIRHAMS**

**MONTANT DU CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELÉ : -**

En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel	
<b>A- ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>				
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES <sup>(*)</sup>	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	58 255 089	59 137 729	27,41%
O CAPITAL GROUP	81, Avenue de l'Armée Royale, 14 <sup>ème</sup> étage. Casablanca	14 924 777	15 457 619	7,16%
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	1 988 704	2 018 835	0,94%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES <sup>(*)</sup>	Intersection boulevard de l'Aéropostale et boulevard Main Street. Casa-Anfa. Hay Hassani . Casablanca	8 362 582	8 489 292	3,93%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION <sup>(*)</sup>	Place Moulay El Hassan - ex Piétri -BP 408 - Rabat	17 272 828	17 534 537	8,13%
GRUPE MAMDA/MCMA <sup>(*)</sup>	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	10 657 771	10 820 967	5,01%
PERSONNEL BOA		2 231 883	2 299 530	1,07%
SBVC ET DIVERS		37 152 779	37 373 456	17,32%
<b>TOTAL (1)</b>		<b>150 846 413</b>	<b>153 131 965</b>	
<b>B-ACTIONNAIRES ETRANGERS</b>				
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	52 200 985	52 991 909	24,56%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT <sup>(*)</sup>	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	9 518 244	9 662 459	4,48%
<b>TOTAL (2)</b>		<b>61 719 229</b>	<b>62 654 368</b>	
<b>TOTAL (1) +(2)</b>		<b>212 565 642</b>	<b>215 786 333</b>	<b>100%</b>

<sup>(\*)</sup> Nombre d'action déclaré par l'actionnaire

<sup>(\*\*)</sup>: Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés au groupe RMA (3 075 082 actions)

## ETATS C2 SOCIAL

### AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
<b>Décision du : 25 Juin 2024</b>			
Report à nouveau	79	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	850 263
Résultats net de l'exercice	1 564 873	Autres affectations	714 689
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
<b>TOTAL A</b>	<b>1 564 952</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>1 564 952</b>

## ETATS C3 SOCIAL

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres et assimilés</b>	<b>35 408 147</b>	<b>34 364 505</b>	<b>33 601 517</b>
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-
Produit net bancaire	8 314 524	7 188 158	6 630 368
Résultat avant impôts	2 805 738	2 194 804	1 931 997
Impôts sur les résultats	919 542	629 932	406 902
Bénéfices distribués	850 263	835 079	822 427
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	714 689	690 079	678 465
<b>Résultat par titre (en MAD)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat net par action ou part sociale	7,36	7,31	7,31
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4,00	4,00	3,94
<b>Personnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 689 899	1 680 278	1 736 291
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 666	4 650	4 671

## ETATS C4 SOCIAL

### DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

En milliers de DH

<b>I- DATATION</b>	
Date de clôture (1)	31/12/2024
Date d'établissement des états de synthèse (2)	21/03/2025
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
<b>II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1<sup>ERE</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE</b>	
Dates	Indications des événements
	Favorable (Néant)
	Défavorable (Néant)

## ETATS C6 SOCIAL

### EFFECTIFS

En nombre

	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	4 666	4 650
Effectifs utilisés	4 666	4 650
Effectifs équivalent plein temps	4 666	4 650
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		-
Cadres (équivalent plein temps)	4 439	4 493
Employés (équivalent plein temps)	227	157
Dont effectifs employés à l'étranger	45	50

## ETATS C7 SOCIAL

### TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

En milliers de DH

	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Titres dont l'établissement est dépositaire	45 852	43 067	281 511 766	247 139 187
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	94	92	131 699 943	119 121 688
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

## ETATS C8 SOCIAL

### RESEAU

En nombre

	31/12/2024	31/12/2023
Guichets permanents	638	656
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	866	816
Succursales et agences à l'étranger	22	24
Bureaux de représentation à l'étranger	6	6

## ETATS C9 SOCIAL

### COMPTES DE LA CLIENTELE

En nombre

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants	134 273	148 106
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	175 393	185 933
Autres comptes chèques	1 194 297	1 344 470
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	740 391	762 743
Comptes à terme	4 980	5 790
Bons de caisse	179	95
Autres comptes de dépôts	-	-

Sont assortis de la mention "Néant" les états suivants :

- Etat des dérogations ;
- Etat des changements de méthodes ;
- Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie.



## BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 109</b>	<b>1 329</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>6 072 882</b>	<b>6 735 793</b>
. A vue	1 522 990	1 611 245
. A terme	4 549 892	5 124 548
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>5 366 429</b>	<b>6 297 494</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 135 893	1 088 824
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	4 226 917	5 204 905
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 619	3 765
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>3 129 740</b>	<b>1 631 108</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 042 355	1 579 260
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	87 385	51 848
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>1 102 273</b>	<b>894 797</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>911 837</b>	<b>2 115 358</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	911 837	2 115 358
. Certificats de Sukuks	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>97 391</b>	<b>68 906</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 405</b>	<b>1 863</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>91</b>	<b>57</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 684 156</b>	<b>17 746 706</b>

En milliers de DH

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>12 955 713</b>	<b>14 546 553</b>
. A vue	1 111 463	1 143 185
. A terme	11 844 250	13 403 367
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>2 598 844</b>	<b>2 206 048</b>
. Comptes à vue créditeurs	1 551 355	1 797 675
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	1 022 154	389 219
. Autres comptes créditeurs	25 334	19 154
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	-	-
<b>Titres de créance émis</b>	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>894 126</b>	<b>800 031</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 893</b>	<b>2 994</b>
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>114 679</b>	<b>114 983</b>
<b>Capital</b>	<b>5 056</b>	<b>4 946</b>
<b>Actionnaires.Capital non versé (-)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	-	-
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>112 846</b>	<b>71 150</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 684 156</b>	<b>17 746 706</b>

## HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 096 785</b>	<b>722 843</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	236 943	708
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	567 941	581 555
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	187 199	140 580
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	104 702	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>4 910 156</b>	<b>4 636 113</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 405 608	2 284 110
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 504 548	2 352 003
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 235 862</b>	<b>1 247 254</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	342 160	401 250
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	246 835	215 512
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	151 886	125 670
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	449	197
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 417	8 782
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	19 598	13 234
Autres produits bancaires	466 518	482 609
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 031 291</b>	<b>1 087 572</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	587 513	608 047
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	38 524	24 964
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 607	5 834
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	399 647	448 726
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>204 571</b>	<b>159 682</b>
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 395</b>	<b>8 523</b>
Charges de personnel	5 278	4 774
Impôts et taxes	45	39
Charges externes	3 629	3 259
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	443	452
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>8</b>	<b>3 814</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	3 802
Pertes sur créances irrécouvrables	8	12
Autres dotations aux provisions	-	-
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>195 168</b>	<b>147 344</b>
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	7 183	20 572
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>187 985</b>	<b>126 773</b>
Impôts sur les résultats	75 140	55 622
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>112 846</b>	<b>71 150</b>

(-) signifie moins

(+) signifie plus

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	740 881	742 432
(-) Intérêts et charges assimilées	626 038	633 012
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>114 843</b>	<b>109 421</b>
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	8 417	8 782
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	5 607	5 834
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION</b>	<b>2 810</b>	<b>2 948</b>
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	20 382	13 969
(-) Commissions servies	797	366
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>19 585</b>	<b>13 603</b>
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) résultat des opérations sur titres de placement	- 3 309	31 590
(+) résultat des opérations de change	18 426	1 150
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	52 082	1 433
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>67 198</b>	<b>34 173</b>
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	449	197
(-) Diverses autres charges bancaires	315	659
<b>(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>204 571</b>	<b>159 682</b>
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Charges générales d'exploitation	9 395	8 523
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>195 176</b>	<b>151 158</b>
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	- 8	- 3 814
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>195 168</b>	<b>147 344</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 7 183</b>	<b>- 20 572</b>
(-) Impôts sur les résultats	75 140	55 622
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>112 846</b>	<b>71 150</b>

	31/12/2024	31/12/2023
<b>(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>112 846</b>	<b>71 150</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	443	452
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>113 288</b>	<b>71 602</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>113 288</b>	<b>71 602</b>

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024**

#### **1.1. Convention de prestation de recouvrement entre Bank Of Africa et RM Experts**

##### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

##### **Modalités essentielles**

Cette convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Banque confie à sa filiale un mandat de gestion de recouvrement de certaines de ses créances compromises de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles au recouvrement des créances confiées.

Sont concernées par cette convention les créances compromises, aussi bien Part/Pro qu'Entreprise, dont le montant est inférieur à 3 MDH (hors créances faisant partie d'un Groupe d'affaires).

La durée de cette convention est de 2 ans et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

### **Montants comptabilisés :**

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 42 831 KMAD.

### ***1.2. Avenant au contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

### **Modalités essentielles**

La convention O'Tower conclue en 2020 et portant sur l'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence a fait l'objet d'un nouvel avenant pour porter le montant global de l'opération à 1,8 MMDH -vs 1,4 MMDH- et reporter la date de livraison à fin décembre 2024 -vs décembre 2023 auparavant.

### **Montants comptabilisés :**

Bank of Africa S.A. n'a effectué aucune avance en 2024, toutefois le total des avances afférentes à ce projet tels qu'enregistrés sur les livres de la banque au 31 Décembre 2024 s'élève à 1.063.717 KMAD.

### ***1.3. Convention réseau Guichet Automatique Bancaire – GAB entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;

- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

### **Modalités essentielles**

Cette convention définit les termes et conditions selon lesquelles, Bank Al Karam mettra à la disposition de ses porteurs de cartes bancaires ainsi que de ses utilisateurs de GAB, en plus de son réseau de guichets automatiques bancaires, celui de BANK OF AFRICA. Ainsi, les deux banques mettront leurs réseaux GAB respectifs à la disposition de leurs clientèles à titre gracieux.

La convention décrit également les conditions financières, les frais d'interopérabilité et d'inter-change applicables pour les opérations GAB sur les guichets de BANK AL KARAM pour les cartes confrères.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

### ***1.4. Convention Wakala Bil Istithmar entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

### **Modalités essentielles**

À travers ce contrat de Wakal Bil Istithmar, BANK AL KARAM –Wakil- est chargée de réaliser des investissements pour le compte de BANK OF AFRICA –Mouwakil- en contrepartie d'une rémunération espérée.

Le contrat de refinancement sous forme de Wakala Bil-Istithmar a été signé entre BANK OF AFRICA et BANK AL KARAM en date du 30 Avril 2024, portant sur une enveloppe globale de 250 MMAD à consommer sous forme de plusieurs tirages selon le besoin de BANK AL KARAM et à cadence trimestrielle.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 1.545 KMAD.

#### ***1.5. Convention de location d'une Agence bancaire à Salé entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

### **Modalités essentielles**

La convention établit les termes et conditions par lesquelles BANK OF AFRICA met en location au profit de BANK AL KARAM un local à usage commercial pour la mise en place de son agence à Salé.

La convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, les parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé tous les 3 ans.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 90 KMAD.

#### ***1.6. Convention de cession d'Africa Morocco Links –AML- à la Compagnie de Transport au Maroc –CTM***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société AML ;
- Khalid NASR, Président du Conseil d'Administration de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa ;
- Mounir CHRAIBI, Administrateur de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa.

### **Modalités essentielles**

La convention porte sur la cession de 51% des parts détenus par Bank of Africa dans le capital de la Société Africa Morocco Links –AML- au profit de la Compagnie de Transport au Maroc –CTM- filiale d'O Capital Group, au prix de cession de 307 MDH, dont 60% ont été versés à la date de réalisation et le reliquat de 40% dans un délai de 11 mois à compter de la date de réalisation.

### **Montants comptabilisés**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A a constaté une plus-value de 72.400 KMAD. Par ailleurs, une provision pour garantie de passif et charges, d'un montant de 48 300 KMAD, a également été comptabilisée au titre de la même opération.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

### ***2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA .

### **Modalités essentielles**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### ***2.2. Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil, Upline Corporate Finance***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

### **Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Conseil ;
- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Capital Conseil.

### **Modalités essentielles**

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### ***2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices (BES) pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe***

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

### **Modalités essentielles**

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.4. Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraibi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

### **Modalités essentielles**

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

### **Montants comptabilisés :**

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.17 et 2.51.

## **2.5. Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;
- Madame Myriem Bouazzaoui, Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

### **Modalités essentielles**

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 289 KMAD.

## **2.6. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

### **Personnes concernées**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

### **Modalités essentielles**

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

### **Montants comptabilisés :**

Avenant à la convention n° 2.40, le point 3.

## **2.7. Convention cadre avec Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI BANK)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

### **Modalités essentielles :**

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et Bank Al Karam pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative Bank Al Karam.

À travers cette convention, Bank Al Karam s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie, BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.8. Conventions avec Damane Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)**

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

### (i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à Damane Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

### (ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

#### **Modalités essentielles :**

BANK OF AFRICA cède en sous-location à Damane Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1<sup>er</sup> et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### ***2.9. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires***

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021

- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

**2.10. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower**

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

**Modalités essentielles :**

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

**Montants comptabilisés :**

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération du paragraphe 1.2

**2.11. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring**

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;

- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

**Modalités essentielles :**

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

**Montants comptabilisés :**

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.18).

***2.12. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BANK Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)***

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

**Modalités essentielles :**

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bank Al Karam, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de Bank Al Karam utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.13. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, O'Capital Group (anciennement dénommée FinanceCom), RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group**

#### **Personnes concernées :**

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans RMA et Bank Of Africa ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de O'Capital Group et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de O'Capital Group, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O'Capital Group /RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O'Capital Group /RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.14. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

### **Modalités essentielles :**

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance le 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 1.105 KMAD.

## **2.15. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- **Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)**

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- **Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)**

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

**Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 3.680 KMAD.

***2.16. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International***

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

**Modalités essentielles :**

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

**Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 5.582 KMAD.

## **2.17. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

### **Modalités essentielles :**

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

### **Montants comptabilisés :**

Il s'agit d'un avenant à la convention citée au paragraphe 2.51

## **2.18. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

### **Modalités essentielles :**

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 24.459 KMAD.

## **2.19. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

### **Modalités essentielles :**

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.20. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO**

### **Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Faracha Immo ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

### **Modalités essentielles :**

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 172 540 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

***2.21. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO***

**Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Kraker Immo;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

**Modalités essentielles :**

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 115.029 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

***2.22. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts***

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

### **Modalités essentielles :**

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisée par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## ***2.23. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies***

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

### **Modalités essentielles :**

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

**Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge précisée dans le paragraphe 2.47.

***2.24. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash***

**Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

**Modalités essentielles :**

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

***2.25. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse***

**Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Bourse.

**Modalités essentielles :**

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

**Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.26. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

### **Modalités essentielles :**

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024, 60.605 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.782 KMAD au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention cité au niveau du paragraphe 2.32.

## **2.27. Convention d'assistance et de prestations de services**

### **Personnes concernées :**

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de O'Capital Group et Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de O'Capital Group.

### **Modalités essentielles :**

Bank of Africa S.A. et O'Capital Group ont conclu une convention aux termes de laquelle O'Capital Group s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de O'Capital Group sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 60.530 KMAD.

### ***2.28. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA .

#### **Modalités essentielles :**

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3<sup>ème</sup> impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

#### **Montants comptabilisés :**

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.40).

## **2.29. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.**

### **Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur dans la société Alliances Darna.

### **Modalités essentielles :**

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.30. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;

### **Modalités essentielles :**

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.31. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.**

#### **Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Riyad Alnour.

#### **Modalités essentielles :**

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221.500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.32. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

#### **Montants comptabilisés :**

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.26).

### **2.33. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Immobilier ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 8.425 KMAD.

### **2.34. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA**

#### **Personnes concernées :**

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et Administrateur de MEDI TELECOM.

#### **Modalités essentielles :**

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.35. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE international S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

#### **Modalités essentielles :**

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.36. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA - France ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### **2.37. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion Privée ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, un produit de 147 KMAD.

### **2.38. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES**

#### **Personnes concernées :**

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

#### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.39. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

### **Modalités essentielles :**

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.40. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.
- **Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 84 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 379 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 18.124 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.6

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN**

Conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024, une charge globale de 77.876 KMAD et un produit global de 13.095 KMAD.

## 2.41. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information ;
- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- **Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI**

### **Modalités essentielles :**

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 83 491 KMAD
- Maintenance (charges) : 34 226 KMAD
- Prestations non récurrentes : 205 578 KMAD

## **2.42. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

### **Modalités essentielles :**

Conclue le 1<sup>er</sup> février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.43. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES**

### **Personne concernée :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A

### **Modalités essentielles :**

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 1.545 KMAD.

### ***2.44. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International Plc ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### ***2.45. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;
- Madame Myriem Bouazzaoui, Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et Administrateur de BANK OF AFRICA.

#### **Modalités essentielles :**

Conclue le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

### **Montants comptabilisés :**

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 2.5.

### **2.46. Conventions de location de locaux**

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2024 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup>	3.667 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	126 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	43 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.575 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.184 KMAD Local occupé partiellement
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

### **2.47. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS désormais GNS TECHNOLOGIES SA**

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge globale de 5.582 KMAD.

### ***2.48. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

#### **Modalités essentielles :**

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

### ***2.49. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA

#### **Modalités essentielles :**

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit global de 12.048 KMAD.

## **2.50. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Budget Locasom.

### **Modalités essentielles :**

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

### **Montants comptabilisés :**

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

## **2.51. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES**

### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraibi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

### **Modalités essentielles :**

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 145.000 KMAD.

### ***2.52. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES***

#### **Personnes concernées :**

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies S.A. ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

#### **Modalités essentielles :**

Prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2<sup>ème</sup> étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m<sup>2</sup> faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

#### **Montants comptabilisés :**

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 162 KMAD.

### ***2.53. Convention cadre entre BANK OF AFRICA et RMA***

#### **Personnes concernées :**

- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mounir CHRABI, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

### **Modalités essentielles :**

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

### **Montants comptabilisés :**

Aucun impact sur les comptes de Bank Of Africa au titre de la clause d'exclusivité.

Fait à Casablanca, le 28 avril 2025

### **Les commissaires aux Comptes**

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
7 Bd. Dr. Sidi El Toual  
Casablanca  
Tél : 05 22 54 43 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Faïçal MEKOUAR  
Associé

BDO SARL

BDO Sarl  
149, Boulevard Mohammed  
Vieux Port Casablanca  
- N.S. -

Amine BAAKILI  
Associé





# **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Aux Actionnaires de  
**Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP**  
140 Avenue Hassan II,  
Casablanca

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

### **OPINION AVEC RÉSERVE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 36.814.698, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.976.106.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### **FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE**

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p><b>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</b></p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ;</li><li>- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets;</li><li>- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.</li></ul> <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 245.569 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 19.952.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en oeuvre par le groupe ;</li><li>- Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;</li><li>- Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en oeuvre par le groupe ;</li><li>- Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2024 (buckets 1, 2 et 3) ;</li><li>- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ;</li><li>- Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.</li></ul>

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p><b>Evaluation du goodwill</b></p> <p>Au 31 décembre 2024, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;</li> <li>• Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.</li> </ul>

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

### Les commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau International  
7 Bd. Driss El-Khazzari Casablanca  
Tél : 05 22 54 88 00 Fax : 05 22 29 86 70  
**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**BDO SARL**  
  
B.D.O Sarl  
149, Avenue Mohammed  
Vieux Port Casablanca  
N.S.  
**Amine BAAKILI**  
Associé



## 1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

### 1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

### 1.1.2. Principes de consolidation

#### a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

#### b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2024, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

#### c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

### d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

#### Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

#### Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

#### Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

#### Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2024, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

### Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

#### 1.1.3. Actifs et passifs financiers

##### a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### b. Titres

##### Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion

« Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

## Acquisitions et cessions temporaires

### Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

### Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

### Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### c. Opérations en devises

#### Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;

- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

#### • Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, le Groupe a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

#### • Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

- **Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)**

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
  - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
  - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

## **Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)**

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

## **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

## **e. Dettes émises représentées par un titre**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

## **f. Actions propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2024, le groupe ne détient pas d'actions propres.

## **g. Instruments dérivés**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## **h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».**

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

## **i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

## **j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers**

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

## **k. Coût du risque**

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

## **l. Compensation des actifs et passifs financiers**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **1.1.4. Immobilisations**

#### **a. Immobilisations Corporelles:**

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

#### Matrice de décomposition retenue par le Groupe

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

#### Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

#### b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé

substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

#### c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

#### 1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

##### a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

##### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

### Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### Contrats de location simple

#### La norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

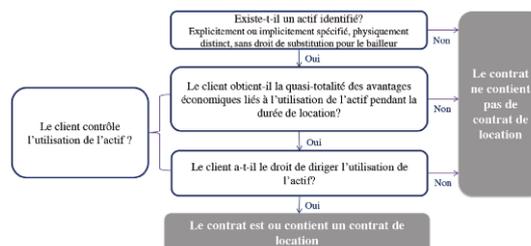
Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette.

Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

#### Options retenues :

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impact capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

#### La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

#### 1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2024 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

#### 1.1.7. Avantages au personnel

##### Classification des avantages au personnel

###### a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

###### b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

###### c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

###### d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

###### e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

##### Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

###### a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

## b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

### 1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action du Groupe sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

### 1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

### 1.1.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

#### **L'interprétation IFRIC 23 :**

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou
- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **1.1.11. Tableau des flux de trésorerie**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

#### **1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

- Les provisions pour les avantages au personnel ;

- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.



## 1.1 BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 190 824	18 474 878
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	58 960 670	46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 720 743	1 716 731
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984	477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur		
<b>par capitaux propres non recyclables</b>	<b>6 949 970</b>	<b>6 068 863</b>
Titres au coût amorti	44 929 732	50 152 565
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	35 151 660	25 409 242
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	225 617 043	212 196 303
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actif d'impôt exigible	1 406 755	1 098 772
Actif d'impôt différé	2 610 179	2 537 183
Comptes de régularisation et autres actifs	8 395 221	7 822 343
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 008 702	967 149
Immeubles de placement	3 314 403	3 381 408
Immobilisations corporelles	8 693 686	8 642 451
Immobilisations incorporelles	1 597 149	1 408 667
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>423 278 818</b>	<b>388 184 512</b>

En milliers de DH

PASSIF IFRS	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>		
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		
Titres de créance émis	11 723 938	10 050 436
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	80 247 308	73 195 714
Dettes envers la clientèle	257 627 725	238 681 080
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passif d'impôt courant	2 036 293	1 440 385
Passif d'impôt différé	1 226 720	1 166 946
Comptes de régularisation et autres passifs	19 579 349	15 945 325
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	1 876 793	1 672 828
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 145 994	12 137 981
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>386 464 120</b>	<b>354 290 695</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital et réserves liées	21 375 867	20 661 573
Réserves consolidées	-	-
- Part du groupe	3 449 115	2 680 849
- Part des minoritaires	5 642 190	5 217 456
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
- Part du groupe	877 045	744 004
- Part des minoritaires	494 375	511 425
Résultat de l'exercice	-	-
- Part du groupe	3 427 420	2 662 160
- Part des minoritaires	1 548 686	1 416 350
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>36 814 698</b>	<b>33 893 817</b>
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>423 278 818</b>	<b>388 184 512</b>

## 1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT IFRS	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	20 367 886	19 374 050
Intérêts et charges assimilées	-7 184 574	-6 924 139
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>13 183 312</b>	<b>12 449 911</b>
Commissions perçues	4 766 379	4 679 933
Commissions servies	-850 427	-928 406
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>3 915 952</b>	<b>3 751 527</b>
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	827 800	215 851
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	726 969	193 410
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	100 831	22 441
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	234 465	225 460
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	234 465	225 460
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Produit net des activités d'assurance		
Produit net des autres activités	1 091 930	901 376
Charges des autres activités	-536 885	-591 295
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>18 716 574</b>	<b>16 952 830</b>
Charges générales d'exploitation	-7 760 566	-7 899 389
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		
<b>INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	<b>-929 472</b>	<b>-900 256</b>
Résultat Brut d'exploitation	10 026 536	8 153 185
Coût du risque	-3 177 600	-2 758 286
Résultat d'exploitation	6 848 936	5 394 899
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	141 150	142 674
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-9 809	-22 340
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>6 980 277</b>	<b>5 515 232</b>
Impôt sur les résultats	-2 004 171	-1 436 723
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 976 106</b>	<b>4 078 509</b>
Résultat Hors-groupe	1 548 686	1 416 350
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>3 427 420</b>	<b>2 662 160</b>

## 1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2022</b>	<b>2 087 698</b>	<b>17 887 992</b>		<b>5 645 430</b>	<b>-416 053</b>	<b>25 205 066</b>	<b>6 636 693</b>	<b>31 841 759</b>
<b>Changement de méthodes comptables</b>								
<b>3 Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023</b>	<b>2 087 698</b>	<b>17 887 992</b>		<b>5 645 430</b>	<b>-416 053</b>	<b>25 205 066</b>	<b>6 636 693</b>	<b>31 841 759</b>
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
<b>Dividendes</b>				<b>-850 262</b>		<b>-850 262</b>	<b>-628 172</b>	<b>-1 478 434</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 662 160</b>		<b>2 662 160</b>	<b>1 416 350</b>	<b>4 078 510</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecarts de conversion					-530 604	-530 604	-388 629	-919 233
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>					<b>-490 456</b>	<b>-490 456</b>	<b>-388 629</b>	<b>-879 085</b>
<b>Variation de périmètre</b>				<b>11 364</b>		<b>11 364</b>	<b>-19 980</b>	<b>-8 616</b>
<b>Autres variations</b>				<b>210 713</b>		<b>210 713</b>	<b>128 970</b>	<b>339 683</b>
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2023</b>	<b>2 125 656</b>	<b>18 535 917</b>		<b>6 993 522</b>	<b>-906 509</b>	<b>26 748 586</b>	<b>7 145 231</b>	<b>33 893 817</b>
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Opérations sur capital	32 207	682 087		-714 294				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 569		-850 569	-765 381	-1 615 950
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>3 427 420</b>		<b>3 427 420</b>	<b>1 549 686</b>	<b>4 976 106</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157 495	157 495	2 422	159 917
Ecarts de conversion					-232 595	-232 595	-185 656	-418 251
Gains ou pertes latents ou différés					-75 100	-75 100	-183 234	-258 334
<b>Variation de périmètre</b>				<b>-29 707</b>		<b>-29 707</b>	<b>-1 219</b>	<b>-30 926</b>
<b>Autres variations</b>				<b>-91 183</b>		<b>-91 183</b>	<b>-58 832</b>	<b>-150 015</b>
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2024</b>	<b>2 157 863</b>	<b>19 218 004</b>		<b>8 735 189</b>	<b>-981 609</b>	<b>29 129 447</b>	<b>7 685 251</b>	<b>36 814 698</b>

## 1.5.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	6 980 278	5 515 232
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	726 092	706 460
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	77 635	-132 044
+/- Dotations nettes aux provisions	2 228 797	2 133 315
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-140 597	-142 674
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	378 610	-132 696
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-651 345	223 367
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>2 619 192</b>	<b>2 655 729</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	85 537	5 658 544
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	841 616	-15 173 169
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 460 297	612 553
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 797 787	2 194 004
- Impôts versés	-1 855 381	-1 600 094
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 590 738</b>	<b>-8 308 162</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>7 008 732</b>	<b>-137 201</b>
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-58 700	-855 078
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-2 352	28 256
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 001 711	-1 022 900
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 062 763</b>	<b>-1 821 466</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 928 905	-813 806
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 373 517	828 851
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-555 388</b>	<b>15 046</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-384 634	-1 004 358
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>5 005 947</b>	<b>-2 947 979</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>19 017 775</b>	<b>21 965 754</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	542 897	3 539 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	24 023 722	19 017 775
<b>Caisse, Banques centrales, CCP (actif &amp; passif)</b>	<b>21 190 824</b>	<b>18 474 878</b>
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 832 898	542 897
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>5 005 947</b>	<b>-2 947 979</b>

## 1.3 ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net</b>	<b>4 976 106</b>	<b>4 078 509</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>-418 251</b>	<b>-919 233</b>
Écarts de conversion	-418 251	-919 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Écarts de réévaluation		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>159 917</b>	<b>40 148</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	159 917	40 148
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-258 334</b>	<b>-879 085</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4 717 772</b>	<b>3 199 424</b>
Part du groupe	3 352 320	2 171 704
Part des intérêts minoritaires	1 365 452	1 027 720

## 2.1 MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>13 352 887</b>	<b>3 438 360</b>	<b>9 914 527</b>	<b>12 522 804</b>	<b>3 389 201</b>	<b>9 133 603</b>
Comptes et prêts/emprunts	12 572 324	3 383 259	9 189 065	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions		55 101	-55 101		164 970	-164 970
Opérations de location-financement	780 563		780 563	645 779		645 779
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 589 570</b>	<b>2 728 011</b>	<b>-1 138 441</b>	<b>1 504 841</b>	<b>2 708 255</b>	<b>-1 203 414</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 576 387	2 044 598	-468 211	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	13 182	683 412	-670 230	22 209	986 476	-964 267
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>1 018 204</b>	<b>-1 018 204</b>		<b>826 682</b>	<b>-826 682</b>
<b>Instruments à la juste valeur sur capitaux propres</b>						
<b>Instruments de dette</b>	<b>5 425 429</b>		<b>5 425 429</b>	<b>5 346 404</b>		<b>5 346 404</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES</b>						
<b>D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>20 367 886</b>	<b>7 184 574</b>	<b>13 183 312</b>	<b>19 374 050</b>	<b>6 924 139</b>	<b>12 449 911</b>

## 2.2 COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>3 527 091</b>	<b>264 666</b>	<b>3 262 425</b>	<b>3 715 703</b>	<b>367 879</b>	<b>3 347 824</b>
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 338 563		2 338 563	2 311 862		2 311 862
sur titres	249 267	97 947	151 320	216 372	77 272	139 100
de change	939 261	166 718	772 542	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>1 239 288</b>	<b>585 762</b>	<b>653 526</b>	<b>964 230</b>	<b>560 527</b>	<b>403 703</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	640 688	171 456	469 232	561 982	146 541	415 441
Assurance			-			-
Autres	598 600	414 306	184 294	402 249	413 986	-11 738
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>4 766 379</b>	<b>850 427</b>	<b>3 915 952</b>	<b>4 679 933</b>	<b>928 406</b>	<b>3 751 527</b>

## 2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	672.375	100.831	773.206	-50.156	22.441	-27.715
Instruments financiers dérivés	54.594		54.594	243.566		243.566
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
<b>TOTAL</b>	<b>726.969</b>	<b>100.831</b>	<b>827.800</b>	<b>193.410</b>	<b>22.441</b>	<b>215.851</b>

## 2.4 RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

En milliers de DH

	déc 24	déc 23
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	234.465	225.460
<b>TOTAL</b>	<b>234.465</b>	<b>225.460</b>

## 2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple	338.858	134.337	204.521	384.227	127.736	256.491
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Divers autres produits et charges bancaires	590.369	383.207	207.162	361.695	372.615	-10.920
Autres produits d'exploitation non bancaires	162.702	19.341	143.361	155.454	90.944	64.510
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES</b>	<b>1.091.930</b>	<b>536.885</b>	<b>555.045</b>	<b>901.376</b>	<b>591.295</b>	<b>310.081</b>

## 2.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	déc 24	déc 23
Charges de personnel	4.296.569	4.228.669
Impôts et taxes	298.619	341.305
Charges externes	2.972.968	2.918.514
Autres charges générales d'exploitation	192.410	410.902
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	929.472	900.256
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>8.690.038</b>	<b>8.799.645</b>

## 2.7 COÛT DU RISQUE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>-2 169 018</b>	<b>-1 848 769</b>
<b>Bucket 1</b>	<b>-216 252</b>	<b>-47 353</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-8 647	-35
Dont Prêts et créances à la clientèle	52 272	-46 464
Dont Engagements hors bilan	-43 318	8 418
Dont Instruments de dettes	-216 560	-9 273
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Bucket 2</b>	<b>-350 159</b>	<b>-118 634</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-348 211	-118 737
Dont Engagements hors bilan	-1 948	103
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Bucket 3</b>	<b>-1 602 607</b>	<b>-1 682 782</b>
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	104	-122
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 475 725	-1 630 282
Dont Engagements hors bilan	-126 986	-52 377
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>166 793</b>	<b>207 102</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>-1 136 645</b>	<b>-859 063</b>
<b>Autres</b>	<b>-38 730</b>	<b>-257 556</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-3 177 600</b>	<b>-2 758 286</b>

## 2.8 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	16 837	26 306
Plus-values de cession	18 037	26 306
Moins-value de cession	1 200	
Autres	-26 646	-48 647
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-9 809</b>	<b>-22 340</b>

## 2.9 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

### 2.9.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	1.406.755	1.098.772
Impôts différés	2.610.179	2.537.183
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4.016.934</b>	<b>3.635.955</b>
Impôts courants	2.036.293	1.440.385
Impôts différés	1.226.720	1.166.946
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3.263.012</b>	<b>2.607.331</b>

### 2.9.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôts courants	-1.995.842	-1.602.754
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-8.329	166.031
<b>Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>-2.004.171</b>	<b>-1.436.723</b>

### 2.9.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	6.980.277	5.515.232
Charges d'impôt sur les bénéfices	-2.004.171	-1.436.723
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>28,7%</b>	<b>26,1%</b>

## III. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôle d'activité :

- **Banque au Maroc** : BANK OF AFRICA
- **Gestion d'actif** : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- **Services Financiers Spécialisés** : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar
- **Activités à l'International** : BANK OF AFRICA Europe, BANK OF AFRICA UK, BOA Group, Banque de Développement du Mali, LCB Bank.

### 3.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2024					31/12/2023				
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total
Marge d'intérêt	5 792 145	79 167	649 188	12 494	6 650 319	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	6 669 202
Marge sur commissions	1 381 969	201 692	35 027	964	2 296 300	1 271 025	163 676	42 069	-	2 274 757
Produits nets bancaires	7 959 750	457 482	699 470	222 722	9 377 151	6 414 536	388 755	607 264	252 121	9 290 153
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 471 740	-341 990	-272 020	-159 724	-4 444 564	-3 630 361	-316 575	-257 957	-117 139	-4 477 613
Résultat Brut d'exploitation	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-948 382	-85 122	-193 960	-9 025	-767 683	-592 802	-52 559	-140 497	-8 575	-642 290
Résultat Part du groupe	1 389 442	103 477	152 871	2 783	1 778 846	869 535	89 406	119 379	13 431	1 570 409
					3 427 420					2 662 160

### 3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2024					31/12/2023					Total
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>269 901 053</b>	<b>1 434 232</b>	<b>17 259 124</b>	<b>1 241 680</b>	<b>423 278 818</b>	<b>245 352 940</b>	<b>918 217</b>	<b>17 020 199</b>	<b>726 110</b>	<b>388 184 512</b>	
<b>ELEMENTS D'ACTIF</b>											
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	7 663 954	4 435 569	10 209	24 724	5 305	6 546 150	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	149 941 437		16 160 793	794 100	225 617 042	137 101 539	0	15 972 343	594 028	212 196 303	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861		60 681 413	46 794 965	84 565	861	1 648 914	48 529 305	
Titres au coût amorti	10 984 350				44 929 732	14 140 642			36 011 923	50 152 565	
<b>ELEMENTS DU PASSIF</b>											
<b>DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>162 928 923</b>		<b>521 881</b>	<b>289 404</b>	<b>257 627 724</b>	<b>151 931 325</b>		<b>465 249</b>	<b>312 554</b>	<b>238 681 080</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>21 864 088</b>	<b>578 809</b>	<b>1 672 785</b>	<b>(131 620)</b>	<b>36 814 698</b>	<b>20 772 024</b>	<b>528 494</b>	<b>1 564 594</b>	<b>(287 505)</b>	<b>33 893 817</b>	



## MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et ce, garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux sociétés, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe le Comité Risques Groupe, le CACI Groupe, le Comité Exécutif, les Comités de Crédit, le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe et le Comité de Surveillance des Engagements.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

La Filière Risques est totalement indépendante de toute filière opérationnelle dans le Groupe et des entités et permet de garantir une information indépendante, objective et complète aux dirigeants sur la situation des risques.

Elle veille à ce que le dispositif de maîtrise des risques soit efficace, exhaustif et homogène et à ce que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations de l'activité, notamment les objectifs stratégiques et les moyens du Groupe et ses entités.

Le Groupe et ses entités veillent en continu au respect des exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib ainsi que celles requises par les banques centrales locales.

Les Risques Groupe, à travers les Pôles Management des Risques Groupe, Analyse des Engagements, et Surveillance des Engagements assure, d'une part, le pilotage et la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BANK OF AFRICA ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

## RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

### Dispositif de Décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
  - L'utilisation d'une fiche d'autocontrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'autocontrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit ;
  - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises aux processus de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.

- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
  - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
  - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
  - L'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troïka".

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Comité des Grands Engagements (CGE) doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général Groupe. Pareillement, Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

### Diversification du Portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition.

A ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt économique. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient maximum de division des risques.

### Surveillance et pilotage

Les Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BANK OF AFRICA, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, Risques Groupe est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

### Créances en souffrance

A l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement. Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité Risques Groupes.

#### **Dispositif de Notation Interne**

Un outil de notation interne dédié aux entreprises (GE & PME) est déployé au niveau du réseau commercial.

Parallèlement, la Banque dispose d'un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation dédié au segment « Retail ».

BANK OF AFRICA dispose également de grilles de score pour les MRE, professionnels, et TPE. Ces grilles sont déployées au niveau du SI de la Banque.

### **RISQUE DE MARCHÉ**

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de crédit sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

#### **Limites**

##### **Limites de Contrepartie sur opérations de marché :**

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie. Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites a priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

##### **Limites de marché**

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe

BANK OF AFRICA se décline comme suit:

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions;
- Les limites de transaction.

#### **Indicateurs de risque**

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

##### **Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif**

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

#### **Stress Testing par facteur de risque**

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

### **RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET**

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BANK OF AFRICA - BMCE Group a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro-économique.

#### **Risque de Liquidité**

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) : coefficient de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

## Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la MNI prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen, long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif/ passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

## RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

L'objectif prioritaire de BANK OF AFRICA - BMCE Group au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), Coordinateurs Risques Opérationnels et Relais Risques Opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

BANK OF AFRICA - BMCE Group dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

La gouvernance des risques opérationnels au sein de BANK OF AFRICA - BMCE Group est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

## Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentiels de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

## Responsabilité environnementale, climatique et sociale

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociale de BANK OF AFRICA - BMCE Group est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

## RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Élaboration de la fiche pays et sa notation ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la surveillance des expositions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

### **Les limites d'exposition par pays**

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression). Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

### **Cartographie des Risques Pays**

La Banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développées une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

### **STRESS TESTING**

Le Stress Testing consiste à analyser les différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant les activités du groupe et qui touchent aux volets crédits, marché et risque pays. Il vise d'une part à renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuelles situations de risque, et d'autre part à permettre une meilleure allocation des fonds propres.

Le Groupe BANK OF AFRICA intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre, des exercices de stress test sont réalisés régulièrement en sus des reportings semestriels instaurés par le régulateur.

### **DISPOSITIF ICAAP :**

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) se réfère au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes.

Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque. La banque effectue régulièrement une évaluation des fonds propres afin de s'assurer à moyen et long terme qu'ils sont appropriés aux objectifs stratégiques et qu'ils couvrent les risques encourus et potentiels.

Le processus d'adéquation des fonds propres porte sur les expositions aux risques dits de pilier I et également ceux du pilier II.

L'ICAAP est un élément clé du dispositif de gestion des risques et s'articule autour de sept composantes : Taxonomie des risques, Risk Appetite, Quantification du capital économique, Gouvernance et Politiques Risques, Capital Management, Dispositif des limites et, Dispositif de "Stress Tests".

Le Dispositif ICAAP fait l'objet de réévaluation régulière en interne à l'occasion de chaque édition. A cet effet, la banque a transmis à Bank Al Maghrib l'édition 2024 du rapport ICAAP.

### **CADRE D'APPETENCE AU RISQUE**

Le dispositif Risk Appetite représente le cadre général de l'appétit pour le risque. Il définit les principes de gouvernance, d'organisation et le processus de déclinaison de l'appétit pour le risque à l'échelle du Groupe.

La définition de l'appétit pour le risque résulte d'une démarche coordonnée entre les différentes fonctions.

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé et revu annuellement dans une déclaration (Risk Appetite Statement) qui fixe les valeurs cibles, les limites et seuils encadrant le profil de risque du Groupe. Par ailleurs, le pilotage de l'appétit pour le risque se fait à travers la mise en place d'un ensemble d'indicateurs (de niveau 1 et 2) et d'un système de remontée d'alerte aux organes de Direction et d'Administration, sur la base d'une approche Traffic Light.

L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs seuils sont mis en œuvre et approuvés par le Comité Risques Groupe et suivis par le Comité Exécutif.

La Filière Risques veille à assurer l'articulation du cadre d'appétence aux risques avec la stratégie de la Banque ainsi que la cohérence avec les différents dispositifs établis (Business Model, Plan Stratégique de Développement, ICAAP et PRCI).

### **PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI) :**

Le Plan de Redressement de Crise Interne est un dispositif réglementaire devant être mis en place par les institutions financières dans l'objectif de rétablir leur viabilité financière dans des cas hypothétiques de crise majeure interne, externe ou combinées.

En tant qu'établissement systémique, le Groupe BANK OF AFRICA est tenu de définir un éventail de mesures de redressement, destinées à faire face à une détérioration significative de sa situation financière et d'assurer la continuité de l'activité en cas de survenance d'une crise interne majeure qui touche les activités du groupe et cause une dégradation significative des indicateurs de risques et financiers.

La banque pilote son plan de redressement de crise interne en définissant un dispositif de suivi d'indicateurs visant à détecter les alertes en temps opportun. Ces seuils sont arrêtés et approuvés par les instances de gouvernance en adéquation avec le profil de risque du Groupe et son appétit aux risques.

En se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles couvrant l'ensemble des risques encourus, la banque simule annuellement le rétablissement de sa viabilité financière et réexamine les mesures de redressement y afférentes. La 7<sup>ème</sup> édition du rapport PRCI a été transmise à Bank Al Maghrib.

## IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2024

### 4.1 VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse	6.705.309	4.401.685
Banques centrales	14.460.341	14.035.066
Trésor public	20.451	33.450
Service des chèques postaux	4.724	4.676
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	14.485.515	14.073.193
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	21.190.824	18.474.878

### 4.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>						
<b>Titres de créance négociables</b>	45 397 648	-	45 397 648	39 734 927	-	39 734 927
Bons du trésor et autres effets mobilisables						
auprès des banques centrales	43 775 465		43 775 465	38 150 578		38 150 578
Autres titres de créances négociables	1 622 183		1 622 183	1 584 349		1 584 349
<b>Obligations</b>	4 525 389	-	4 525 389	1 633 125	-	1 633 125
Obligations d'Etat	2 195 938		2 195 938	699 130		699 130
Autres obligations	2 329 451		2 329 451	933 994		933 994
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	9 028 819	1 720 743	10 749 562	5 433 918	1 716 732	7 150 650
Opérations de pension	-		-	-		-
<b>Prêts</b>	-		-	-		-
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	8 814		8 814	10 604		10 604
Instruments dérivés de cours de change	8 814		8 814	10 604		10 604
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	58 960 670	1 720 743	60 681 413	46 812 573	1 716 732	48 529 305
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
<b>Emprunts de titres et ventes à découvert</b>						
Opérations de pension						
<b>Emprunts</b>						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						

## 4.3 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984	5 187	-29 572	477 287	-	-42 668
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 949 970	1 950 228	-486 921	6 068 863	1 752 214	-601 854

## 4.4 TITRES AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales</b>	<b>15.777.666</b>	<b>14.906.251</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15.296.531,1	4.211.894
Autres Titres de Créances Négociables	481.135	694.358
<b>Obligations</b>	<b>30.497.570</b>	<b>36.396.515</b>
Obligations d'Etat	26.833.277	30.663.849
Autres Obligations	3.664.293	5.732.665
<b>Dépréciations</b>	<b>-1.345.504</b>	<b>-1.150.200</b>
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI</b>	<b>44.929.732</b>	<b>50.152.566</b>

## 4.5 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	12 226 612	8 538 558
Prêts	22 872 072	16 314 188
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	946 201	739 389
Opérations de pension	141 102	640 048
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>35 239 785</b>	<b>25 492 794</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-88 126	-83 552
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>35 151 660</b>	<b>25 409 242</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	8 884 278	5 147 072
Emprunts	26 020 004	34 063 349
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	879 183	3 540 365
opérations de pension	45 343 026	33 985 293
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>80 247 308</b>	<b>73 195 714</b>

## 4.6 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	22 012 931	21 722 638
Prêts consentis à la clientèle	186 197 367	181 931 943
Opérations de pension	20 412 511	10 689 321
Opérations de location-financement	16 946 683	16 534 566
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>245 569 493</b>	<b>230 878 469</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-19 952 451	-18 682 166
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>225 617 042</b>	<b>212 196 303</b>

### VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Banque au Maroc	149.941.438	137.101.539
Services Financiers Spécialisés	16.160.793	15.972.343
Activités à l'international	58.720.713	58.528.392
Gestion d'actifs	0	
Autres Activités	794.100	594.028
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>225.617.043</b>	<b>212.196.303</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>225.617.043</b>	<b>212.196.303</b>

### VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	166.896.329	153.667.910
Afrique	57.047.881	57.128.679
Europe	1.672.832	1.399.713
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>225.617.042</b>	<b>212.196.303</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>225.617.042</b>	<b>212.196.303</b>

### VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

En milliers de DH

	31/12/2024							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>643 398</b>	<b>94 806</b>	<b>-</b>	<b>738 204</b>	<b>267</b>	<b>23 953</b>	<b>-</b>	<b>24 220</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806		738 204	267	23 953		24 220
<b>Actifs Financiers au coût amorti</b>	<b>288 248 291</b>	<b>16 204 335</b>	<b>22 631 889</b>	<b>327 084 515</b>	<b>2 973 261</b>	<b>2 901 641</b>	<b>15 511 179</b>	<b>21 386 081</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236			46 275 236	1 345 504			1 345 504
<b>Total Actif</b>	<b>288 891 689</b>	<b>16 299 141</b>	<b>22 631 889</b>	<b>327 822 719</b>	<b>2 973 528</b>	<b>2 925 594</b>	<b>15 511 179</b>	<b>21 410 301</b>
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>56 387 940</b>	<b>272 423</b>	<b>379 118</b>	<b>57 039 480</b>	<b>-238 666</b>	<b>-2 573</b>	<b>-284 484</b>	<b>-525 722</b>

	31/12/2023							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>400 512</b>	<b>94 111</b>	<b>-</b>	<b>494 623</b>	<b>1 768</b>	<b>15 568</b>	<b>-</b>	<b>17 336</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111		494 623	1 768	15 568		17 336
<b>Actifs Financiers au coût amorti</b>	<b>269 267 897</b>	<b>16 899 067</b>	<b>21 507 065</b>	<b>307 674 029</b>	<b>2 827 197</b>	<b>2 553 439</b>	<b>14 535 282</b>	<b>19 915 918</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766			51 302 766	1 150 200			1 150 200
<b>Total Actif</b>	<b>269 668 410</b>	<b>16 993 178</b>	<b>21 507 065</b>	<b>308 168 652</b>	<b>2 828 965</b>	<b>2 569 007</b>	<b>14 535 282</b>	<b>19 933 254</b>
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>50 338 524</b>	<b>106 687</b>	<b>258 789</b>	<b>50 704 000</b>	<b>195 348</b>	<b>625</b>	<b>224 550</b>	<b>420 523</b>

#### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	165 819 447	150 363 104
Comptes à terme	30 266 349	27 617 319
Comptes d'épargne	47 102 989	47 022 454
Bons de caisse	3 297 279	3 593 242
Opérations de pension	1 183 108	1 694 236
Autres comptes créditeurs	9 958 551	8 390 725
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>257 627 724</b>	<b>238 681 080</b>

#### VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Banque au Maroc	162 928 923	151 931 325
Services Financiers Spécialisés	521 881	465 249
Activités à l'international	93 887 516	85 971 952
Gestion d'actifs		
Autres Activités	289 404	312 554
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>257 627 724</b>	<b>238 681 080</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>257 627 724</b>	<b>238 681 080</b>

#### VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	163 740 208	152 709 128
Afrique	92 779 245	85 265 907
Europe	1 108 271	706 045
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>257 627 724</b>	<b>238 681 080</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>257 627 724</b>	<b>238 681 080</b>

### 4.7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>11.723.938</b>	<b>10.050.436</b>
titres de créances négociables	11.723.938	10.050.436
emprunts obligataires		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12.145.994</b>	<b>12.137.981</b>
Emprunt subordonnés	12.145.994	12.137.981
à durée déterminée	6.645.994	6.637.981
à durée indéterminée	5.500.000	5.500.000
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>23.869.932</b>	<b>22.188.417</b>

## 4.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	1.406.755	1.098.772
impôts différés	2.610.179	2.537.183
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4.016.934</b>	<b>3.635.955</b>
Impôts courants	2.036.293	1.440.385
impôts différés	1.226.720	1.166.946
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3.263.013</b>	<b>2.607.331</b>

## 4.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	216.217	182.573
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	82.608	83.445
Comptes d'encaissement	614.607	126.567
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1.062.506	1.345.916
Debiteurs Divers	6.407.253	6.039.174
Comptes de liaison	12.031	44.668
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>8.395.221</b>	<b>7.822.343</b>
Dépôts de garantie reçus	29.953	7.413
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5.717.979	3.300.983
Comptes d'encaissement	2.445.042	1.716.108
charges à payer et produits constatés d'avance	1.900.152	2.139.957
Autres créditeurs et passifs divers	9.486.223	8.780.865
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>19.579.349</b>	<b>15.945.326</b>

## 4.10 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
ACMAR	39.644	34.198
Banque de Développement du Mali	812.983	753.459
Eurafric -	23.671 -	23.992
AFRICA MOROCCO LINKS		53.070
PARTICIPATIONS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCES CHEZ BOA	179.746	150.415
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>1.008.702</b>	<b>967.149</b>

## DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Total du bilan déc 2024	Produit net bancaire-chiffre d'affaires déc 2024	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe déc 2024
ACMAR	384.586	158.096	17.452	5.381
Banque de Développement du Mali	24.824.723	1.095.051	257.667	95.926
Eurafric	349.703	387.480	1.348	553

## 4.11 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 418 966</b>	<b>9 725 280</b>	<b>8 693 686</b>	<b>18 356 784</b>	<b>9 714 334</b>	<b>8 642 450</b>
Terrains et constructions	5 944 578	1 656 600	4 287 979	5 603 318	1 602 028	4 001 289
Équipement, Mobilier, Installations	5 479 397	3 697 486	1 781 911	5 236 296	3 927 670	1 308 626
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	6 994 991	4 371 195	2 623 796	7 517 170	4 184 636	3 332 534
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 647 466</b>	<b>2 050 317</b>	<b>1 597 149</b>	<b>3 109 143</b>	<b>1 700 476</b>	<b>1 408 667</b>
Logiciels informatiques acquis	2 877 418	1 750 119	1 127 298	2 474 746	1 465 855	1 008 891
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	770 048	300 198	469 851	634 397	234 621	399 776
<b>Immeubles de placements</b>	<b>3 768 247</b>	<b>453 844</b>	<b>3 314 403</b>	<b>3 883 194</b>	<b>501 785</b>	<b>3 381 408</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>8.642.450</b>	<b>8.560.772</b>
Acquisition de l'exercice	694.161	916.714
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(500.105)	(854.324)
Cession de l'exercice	(134.023)	73.880
Autres variations	(8.797)	(54.592)
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8.693.686</b>	<b>8.642.450</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.408.667</b>	<b>1.292.679</b>
Acquisition de l'exercice	524.733	496.154
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(222.296)	(166.955)
Cession de l'exercice	(9.208)	(141.436)
Autres variations	(104.747)	(71.775)
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1.597.149</b>	<b>1.408.667</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3.381.408</b>	<b>3.434.112</b>
Acquisition de l'exercice		
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	(16.938)	(23.150)
Cession de l'exercice	(50.067)	(29.554)
Autres variations	-	-
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3.314.403</b>	<b>3.381.408</b>

## 4.12 ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.032.114</b>
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.032.114</b>
Acquisitions		
Cessions		14.555
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		538
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>

## LES ÉCARTS D'ACQUISITION SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE

En milliers de DH

	Valeur nette comptable 31/12/2024	Valeur nette comptable 31/12/2023
Maghrébaïl	10.617	10.617
Banque de développement du Mali	3.588	3.588
SALAFIN	184.978	184.978
Maroc Factoring	1.703	1.703
BMCE CAPITAL BOURSE	2.618	2.618
Bmce International (Madrid)	3.354	3.354
Bank Of Africa	712.514	712.514
LOCASOM	98.725	98.725
CID		
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>1.018.097</b>	<b>1.018.097</b>

## 4.13 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>1.672.828</b>	<b>1.458.938</b>
Dotations aux provisions	448.855	467.593
Reprises de provisions	-115.330	211.997
Autres mouvements	-129.560	-41.705
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1.876.793</b>	<b>1.672.828</b>

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>166.084</b>	<b>487.741</b>	<b>417.980</b>	<b>0</b>	<b>601.023</b>	<b>1.672.828</b>
Dotations	65.847	-54.139	174.467	0	262.680	448.855
Montants utilisés	-3.764	0	-63.385	0	-48.180	-115.330
Autres mouvements	-2.562	0	-5.883	0	-121.115	-129.560
<b>Solde de clôture</b>	<b>225.604</b>	<b>433.602</b>	<b>523.179</b>	<b>0</b>	<b>694.408</b>	<b>1.876.794</b>

### 4.14.1 VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	35.151.660	35.104.343	25.409.242	25.331.044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	225.617.043	225.400.817	212.196.303	212.668.078
Titres au coût amorti	44.929.732	44.473.985	50.152.565	48.686.565
Immeubles de placement	3.314.403	3.384.043	3.381.408	3.451.048
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	80.247.308	80.247.308	73.195.714	73.195.714
Dettes envers la clientèle	257.627.725	257.627.725	238.681.080	238.681.080
Titres de créance émis	11.723.938	11.723.938	10.050.436	10.050.436
Dettes subordonnées	12.145.994	12.145.994	12.137.981	12.137.981

#### 4.14.2 RÉPARTITION PAR MÉTHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60.681.413	-	-	60.681.413	48.529.305	-	-	48.529.305
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	58.960.670			58.960.670	46.812.574			46.812.574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.720.743			1.720.743	1.716.731			1.716.731
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1.283.473</b>	<b>-</b>	<b>6.380.481</b>	<b>7.663.954</b>	<b>808.379</b>	<b>-</b>	<b>5797.771</b>	<b>6.546.150</b>
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713.984			713.984	477.287			477.287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	569.489		6.380.481	6.949.970	331.092		5.797.771	6.068.863
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
Instruments financiers dérivés de couverture								

#### 4.14.3 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>								
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		35.104.343		35.104.343		25.331.044		25.331.044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		225.400.817		225.400.817		212.668.078		212.668.078
Titres au coût amorti		44.473.985		44.473.985		48.686.565		48.686.565
<b>PASSIFS</b>								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		80.247.308		80.247.308		79.195.714		79.195.714
Dettes envers la clientèle		257.627.725		257.627.725		238.681.080		238.681.080
Titres de créance émis		11.723.938		11.723.938		10.050.436		10.050.436
Dettes subordonnées		12.145.994		12,145,994		12,137,981		12,137,981

## V. ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>21.544.178</b>	<b>18.416.674</b>
Aux établissements de crédit	648.513	900.643
A la clientèle	20.895.664	17.516.031
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>1.643.375</b>	<b>1.372.902</b>
des établissements de crédit	1.643.375	1.372.902
de la clientèle	-	-

### 5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>35.495.303</b>	<b>32.287.326</b>
D'ordre des établissements de crédit	10.688.554	9.326.586
D'ordre de la clientèle	24.806.749	22.960.740
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>114.457.451</b>	<b>111.703.378</b>
des établissements de crédit	110.367.054	107.761.167
de l'état et d'autres organismes de garantie	4.090.397	3.942.211

## VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.1 DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

#### - Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

## 6.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

### 6.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

En DH

	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	433.602	487.740
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
<b>TOTAL</b>	<b>433.602</b>	<b>487.740</b>

**NB :** la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

### 6.2.2. HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2023 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	8.502	-7.873
taux de croissance des salaires	-8.586	9.216

Médaille du travail	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	10.328	-9.713
taux de croissance des salaires	-12.291	13.011

Hypothèses économiques	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,71%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	12,11%

Mhypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF60/64

### 6.2.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
Charge normal de l'exercice	180	-44
Charge d'intérêt	-14.209	-11.054
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre	36.961	
Coût net de la période	22.932	-11.098
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

### 6.2.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dette actuarielle d'ouverture</b>	<b>487.741</b>	<b>476.643</b>
Charge normale de l'exercice	27.522	31.829
Charge d'intérêt	14.209	11.054
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-59.926	-
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-27.702	-31.785
Indemnités supplémentaires		
Autre	-8.242	-
<b>Dette actuarielle de clôture</b>	<b>433.602</b>	<b>487.741</b>
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

## VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### 7.1.1 RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAL (EN MAD)	2.157.863.330	2.125.656.420
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	215.786.333	212.565.642
Résultat Part groupe (EN MAD)	3.427.419.926	2.662.159.550
Résultat par Action (EN MAD)	15,88	12,52
Résultat dilué par Action (EN MAD)	15,88	12,52

#### 7.1.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2019	199.820.500	10	1.998.205.000
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208.769.827	10	2.087.698.270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212.565.642	10	2.125.656.420
Nombres d'actions au 31 décembre 2024	215.786.333	10	2.157.863.330

#### 7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En milliers de DH

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

## 7.3 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

### 7.3.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	10.652	10.315
Avantages postérieurs à l'emploi	319	347
Autres avantages à long terme	2.088	2.892

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2024.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

### 7.3.2 ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

	31/12/2024	31/12/2023
A. Encours crédits à court terme	7.500	34.467
B. Encours crédits immobiliers	3.337	4.487
<b>TOTAL DES ENCOURS</b>	<b>10.837</b>	<b>38.954</b>

### 7.3.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2024			31/12/2023		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10.726	3.026	7.700	11.297	3.197	8.100
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1.826	251	1.575	1.412	212	1.200
<b>TOTAL</b>	<b>12.552</b>	<b>3.277</b>	<b>9.275</b>	<b>12.709</b>	<b>3.409</b>	<b>9.300</b>

## 7.4 PARTIES LIÉES

### 7.2.2 ELÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers de DH

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
<b>ACTIF</b>				
Prêts, avances et titres	3.468.104	2.220.975	2.486	12.662.298
Comptes ordinaires	927.310	271.712	2.486	2.001.056
Prêts	2.540.794	249.234		9.736.175
Titres			1.700.029	925.067
Opération de location financement				
Actif divers				25.308
<b>TOTAL</b>	<b>3.468.104</b>	<b>2.220.975</b>	<b>2.486</b>	<b>12.687.606</b>
<b>PASSIF</b>				
Dépôts	-	46.075	12.644	11.736.830
Comptes ordinaires		46.075	12.644	1.848.998
Autres emprunts				9.887.832
Dettes représentées par un titre				925.067
Passif divers				25.709
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>46.075</b>	<b>12.644</b>	<b>12.687.606</b>
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2.031	502.267
Engagements reçus				502.267

### 7.4.2 ELÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers de DH

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-101.974	-49.193		-400.645
Intérêts et charges assimilées				466.466
Commissions (produits)		-49.953		-300.270
Commissions (charges)				76.872
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	68.916			
Loyers reçus		-19.464	-6.554	-225.242
Autres		83.396		382.819

**PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS AU VOTE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
-ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE-**



## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se soldent par un bénéfice net de 1 886 195 415,73 dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes individuels ainsi que les bilans de l'activité au Maroc, des succursales et des filiales de BANK OF AFRICA, les comptes de résultat (CPC et ESG) les concernant et ainsi arrêtés au 31 décembre 2024, reflètent l'ensemble des opérations de la Banque.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	1 725 239 407,19 DH
Pour la Succursale BOA Offshore <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	112 845 721,73 DH
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai <i>contre-valeur en dirhams de devises</i>	48 110 286,81 DH
Soit un bénéfice net de	1 886 195 415,73 DH

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 d'un montant de 1 886 195 415,73 dirhams de la manière suivante :

Bénéfice net	1 886 195 415,73 DH
Premier dividende	129 471 799,80 DH
Reste	1 756 723 615,93 DH
Superdividende	949 459 865,20 DH
Reste	807 263 750,73 DH
Report de l'exercice précédent	89 270,11 DH
Reste	807 353 020,84 DH
Réserve extraordinaire	807 300 000,00 DH
Le solde de dirhams à reporter	53 020,84 DH

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2024, des dividendes de 650 MDH.

Les dotations nettes de reprises de provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 60 MDH. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans le résultat de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action. La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 21 juillet 2025.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à dix millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (10 987 500) dirhams.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'accomplissement par les Commissaires aux Comptes de la Banque, le cabinet Fidaroc Grant Thornton et le cabinet BDO Sarl, de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

Les mandats d'Administrateurs de

- M. Othman BENJELLOUN et
- RMA

venant à expiration au terme de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé de 15 Administrateurs comme suit :

1. M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
2. RMA, représentée par M. Azeddine GUESSOUS
3. Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, représentée par M. Lucien MIARA
4. Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Khalid SAFIR
5. O Capital Group, représentée par M. Hicham EL AMRANI
6. M. Azeddine GUESSOUS, Administrateur *intuitu personae*
7. British International Investment, représentée par M. Marc BEAUJEAN
8. M. Mohammed KABBAJ, Administrateur Indépendant
9. Mme Nezha LAHRICHI, Administratrice Indépendante
10. Mme Ngozi EDOZIEN, Administratrice Indépendante
11. Mme Laureen KOUASSI-OLSSON, Administratrice Indépendante
12. Mme Jinane LAGHRARI, Administratrice Indépendante
13. M. Abdou –Abdelwahab- BENSOUDA, Administrateur *intuitu personae*
14. M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué
15. Mme Myriem BOUAZZAOUI, Administratrice *intuitu personae*

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

## **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 44.955.480 dirhams par émission de 4.495.548 nouvelles actions à un prix de souscription de 240 dirhams par action (dont 10 dirhams à titre de nominal et 230 dirhams à titre de prime d'émission), soit une prime d'émission globale de 1.033.976.040 dirhams et un montant global d'opération (nominal et prime d'émission) de 1.078.931.520 dirhams (l'Augmentation du Capital).

Les 4.495.548 nouvelles actions à émettre au titre de l'Augmentation du Capital seront libérées intégralement par incorporation de réserves devant donner lieu à une attribution d'actions gratuites aux actionnaires à raison d'1 action nouvelle pour 48 actions détenues.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que dans l'hypothèse où les droits d'attribution des actions nouvelles ne donneraient pas droit à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les droits d'attribution non exercés seront ensuite regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en nombre entier d'actions BANK OF AFRICA. Ces actions nouvelles seront ensuite cédées en bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans le délai qui sera fixé dans le calendrier arrêté entre BANK OF AFRICA et les autorités compétentes. Le produit de cession de ces actions nouvelles sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les détenteurs de droits d'attribution non exercés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue notamment de :

- Fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- Fixer le cas échéant, toutes autres caractéristiques de l'Augmentation du Capital ;
- Constater la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- Modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social à l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2024 et constatée par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 pour un montant de 631.255.436 dirhams (prime d'émission incluse) par émission de 3.220.691 actions libérées intégralement par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires, prend acte du contenu dudit rapport et confère au Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve au titre de ces opérations.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

Société Anonyme  
Capital : 2.157.863.330 Dirhams  
Siège Social : 140, avenue Hassan II, 20 000, Casablanca  
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94 du 14 rabii I 1415  
(23 août 1994)  
Registre de Commerce : CASA 27.129

#### **GOVERNANCE & RSE GROUPE**

Tél : 05 22 49 80 04  
Fax : 05 22 26 49 65

#### **COMMUNICATION FINANCIERE**

Tél : 05 22 46 28 10 / 05 22 49 80 04  
Fax : 05 22 26 49 65  
Site web : [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma)  
E-mail : [AG-BANKOFAFRICA@bankofafrica.ma](mailto:AG-BANKOFAFRICA@bankofafrica.ma).

**PORTAIL BANK OF AFRICA** : [www.bmcebank.ma](http://www.bmcebank.ma)

**SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL** : [www.bmcetrade.com](http://www.bmcetrade.com)

**PORTAIL BMCE CAPITAL** : [www.bmcecapital.com](http://www.bmcecapital.com)

**SITE DE L'OBSERVATEUR DE L'ENTREPRENEURIAT** : [www.ode.ma](http://www.ode.ma)

